Le dynamisme dans l'unité

Communauté de Communes du Canton de Montluel

Version Finale

Septembre 2014

Étude de l'aire d'alimentation du captage de Balan

Phase 3 : Proposition de plan d'actions

SAFEGE
Ingénieurs Conseils

SIÈGE SOCIAL
PARC DE L'ILE - 15/27 RUE DU PORT
92022 NANTERRE CEDEX

GLOSSAIRE

AAC : Aire d'Alimentation de Captage

CETA : Centre d'Étude Technique Agricole

CIPAN : Culture Intermédiaire Piège à Nitrates

CUMA : Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole

DDT : Direction Départementale des Territoires

EARL : Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitations en Commun

GDA : Groupement de Développement Agricole

MAE : Mesure Agro-Environnementale

PAC : Politique Agricole Commune

RGA : Recensement Général Agricole

RPG : Registre Parcellaire Graphique

SAU : Surface Agricole Utile

SDE : Syndicat Départemental de l'Eau

SIC : Site d'Intérêt Communautaire

UTA : Unité de Travail Annuel

VA : Vaches Allaitantes

VL : Vaches Laitières

ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

ZPS : Zone de Protection Spéciale

TABLE DES MATIÈRES

1 Préambule 1

2 Rappels du contexte et des enjeux 3

3 Stratégie du plan d'actions 5

3.1 Objectifs de qualité d'eau 5

3.2 Élaboration du programme d'actions 6

3.3 Stratégie de plan d'actions 6

4 Animation générale 9

4.1 Choix de la structure porteuse 9

4.2 Missions d'animation générale 9

4.2.1 Coordination et suivi de l'avancement du projet et gestion du budget 10

4.2.2 Animation des comités techniques et comités de pilotage 11

4.2.3 Animation de la commission non agricole et participation aux commissions agricoles 12

4.2.4 Animation non agricole 12

4.2.5 Participation aux actions agricoles : Présence aux journées techniques 12

4.2.6 Communication 12

4.2.7 Renforcement du suivi de la qualité de l'eau 13

5 Actions non agricoles 15

5.1 Réduire les risques de pollution azotée liés à l'assainissement 15

5.2 Limiter les risques de pollution liés aux traitements phytosanitaires sur les voieries 16

5.3 Limiter les risques de pollution liés aux traitements phytosanitaires dans les communes 17

5.4 Limiter les risques de pollution accidentelle des activités industrielles et artisanales 19

6 Animation agricole 21

6.1 Choix de la structure porteuse 21

6.2 Missions d'animation agricole 21
6.2.1 Animation des commissions agricoles 22
6.2.2 Animation d'un groupe d'agriculteurs.....22
6.2.3 Suivi des pratiques et calcul des indicateurs agricoles 22
6.3 Estimation du coût de l'animation.....23

7 Actions agricoles 25

7.1 Optimiser les pratiques et réduire les risques de transferts en nitrates et pesticides 25
7.1.1 Accompagner les agriculteurs par du conseil individuel.....25
7.1.2 Accompagner collectivement les agriculteurs dans la réduction de l'usage et de l'impact des intrants 28
7.1.2.1 Organiser des journées techniques ou démonstrations 28
7.1.2.2 Inciter financièrement à acquérir du matériel de désherbage alternatif et accompagner les agriculteurs dans leurs demandes de subvention..... 29
7.1.2.3 Sensibiliser des agriculteurs aux bonnes pratiques lors des contrôles de pulvérisateur 29
7.2 Mieux valoriser les engrais de ferme 29
7.3 Sécuriser les sites d'exploitation pour réduire les risques de pollutions ponctuelles.....30
7.4 Mettre en place un réseau de reliquats entrée et sortie d'hiver 31
7.5 Accompagner vers des systèmes de culture innovants.....32
7.6 Soutenir le développement de l'agriculture biologique 33
7.7 Améliorer les connaissances pour mieux conseiller les agriculteurs 35

8 Maîtriser l'occupation des sols et les pratiques par la gestion du foncier 37

9 Conclusion générale.....43

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 3-1 : Evolution des teneurs en nitrates au captage de Balan..... 5

Figure 6-1 : Tableau récapitulatif des temps d'animation mutualisés sur les AAC de Thil et de Balan..... 23

Figure 8-1 : Parcelles et zones de sensibilité (phase hydrogéologique)..... 39

Figure 8-2 : Parcelles et zones de sensibilité simplifiées..... 41

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 **Tableau récapitulatif des actions**

Annexe 2 **Fiches actions**

1

Préambule

Le captage de Balan, exploité par la Communauté de Communes du Canton de Montluel (3CM), est classé prioritaire au titre du SDAGE Rhône Méditerranée Corse, et Grenelle de l'Environnement, en raison du caractère stratégique de la ressource et des teneurs en nitrates de l'ordre de 35 mg/l.

La 3CM a donc engagé une démarche d'aire d'alimentation de captage afin de préserver la qualité de la ressource.

L'étude de délimitation de l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) et de définition des zones de vulnérabilité a été réalisée par le bureau d'étude CPGF-Horizon. L'aire définie pour le captage de Balan a une surface de 7 908 ha.

SAFEGE Ingénieurs Conseils réalise le diagnostic des pressions agricoles et non agricoles sur l'aire d'alimentation des captages et est chargé de proposer un plan d'actions visant à réduire les risques de pollutions en travaillant avec l'ensemble des acteurs du territoire agricoles et non agricoles.

L'étude réalisée par SAFEGE comporte les phases suivantes :

- ✓ **Phase 1 : Caractérisation générale des pressions**
- ✓ **Phase 2 : Diagnostic des pressions non agricoles et agricoles**
- ✓ **Phase 3 : Programme d'actions**

Le présent rapport expose les résultats de la phase 3 de l'étude, c'est-à-dire les propositions pour un programme d'actions. Les actions présentées ont été définies pour répondre aux enjeux locaux en concertation avec les acteurs du territoire.

Un travail ultérieur sera mené par la collectivité pour hiérarchiser les actions qui pourront être supportées financièrement et présentées dans une charte d'engagement.

2

Rappels du contexte et des enjeux

La Communauté de Communes du Canton de Montuel (3CM) exploite le puits de Balan, qui capte l'eau des alluvions du Rhône.

Les volumes d'eau distribués sont de l'ordre de 1,6 millions de m^3 sur les communes de Balan, Dagneux et Montluel mais aussi Bressolles et La Boisse en complément.

La qualité de l'eau prélevée est dégradée pour les nitrates avec des teneurs moyennes entre 30 et 40 mg/l et quelques détections de pesticides.

L'étude hydrogéologique réalisée par CPGF-Horizons indique que la nappe est très vulnérable aux risques de transferts par infiltration juste en amont des captages, au sud de l'AAC.

En raison de la qualité de l'eau et des enjeux stratégiques en termes d'alimentation en eau des communes, le captage est classé prioritaire au titre du SDAGE Rhône Méditerranée Corse et Grenelle de l'Environnement. La 3CM et le SIE Thil Niévroz ont engagé conjointement une procédure pour mettre en place un plan d'action en vue de réduire les risques de pollution par les nitrates et les molécules phytosanitaires.

La démarche vise à maintenir la qualité de la ressource durablement pour les générations futures pour produire une eau potable sur le long terme en assurant la durabilité économique des activités économiques du territoire.

3

Stratégie du plan d'actions

3.1 Objectifs de qualité d'eau

Les teneurs en nitrates au captage sont stables et comprises entre 30 et 40 mg/l. La concentration est en moyenne de 35 mg/l depuis les années 90 avec quelques pics (43,8 mg/l en 1994 à Balan) (Figure 3-1).

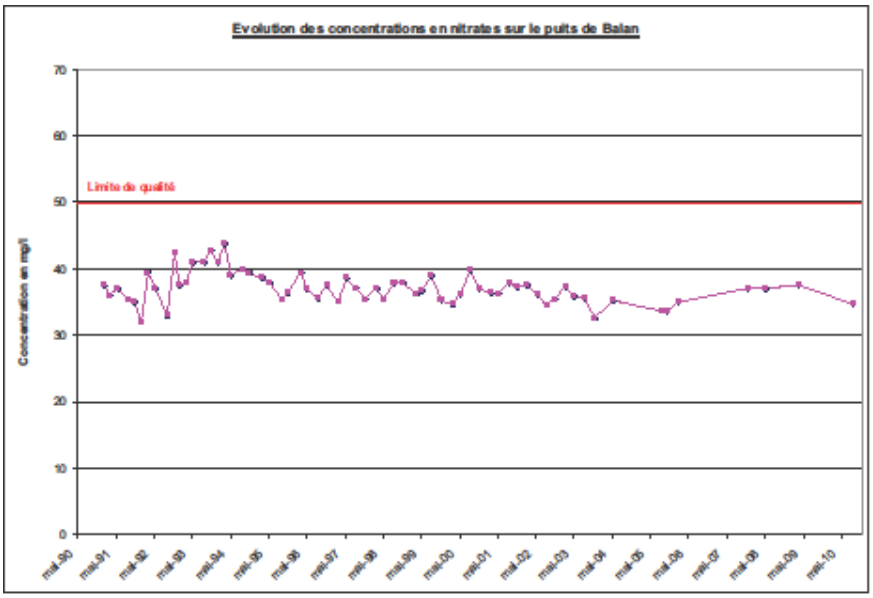

Figure 3-1 : Evolution des teneurs en nitrates au captage de Balan

L'objectif décidé en Comité de Pilotage est de maintenir les teneurs en nitrates à une moyenne de 35 mg/l et d'améliorer si possible par une baisse des teneurs.

Concernant les pesticides, les teneurs en atrazine et déséthyl atrazine sont inférieures à la norme de potabilité de 0,1 µg/l depuis 1994. Aucun dépassement de la norme n'a été détecté. Parmi les 74 molécules utilisées sur l'AAC, 61 ont été recherchées entre 1991 et 2013[1] (soit 82% des molécules utilisées), et seules 2 ont été détectées : le glyphosate à 0,1 µg/L en 2005 ; la bentazone par 3 fois en 2007, à 0,03 µg/l, 0,05 µg/l et 0,04 µg/l. Dans les puits d'irrigation gérés par l'ASIA où 4 analyses sont effectuées par an, quelques pics de pesticides ont été détectés ponctuellement.

L'objectif décidé en Comité de Pilotage est qu'aucune molécule ne soit détectée au captage.

3.2 Élaboration du programme d'actions

Le programme d'actions s'est construit de façon progressive et concertée suite à la validation de la phase de diagnostic. Les acteurs locaux se sont réunis lors d'une commission non agricole et de trois commissions agricoles et un comité technique restreint a permis de valider la présentation des actions avant le **Comité de Pilotage** final de mars 2014.

Pour garantir la cohérence et la lisibilité des actions sur le territoire, les plans d'actions de l'AAC de Balan et de l'AAC de Thil ont été construits conjointement sur des bases communes.

3.3 Stratégie de plan d'actions

D'un point de vue hydrogéologique, l'eau du puits de Balan est captée dans la nappe alluviale du Rhône. L'Aire d'Alimentation du Captage a une superficie de 7 908 ha. La nappe est très vulnérable dans la zone proche du captage dans la zone alluviale entre le Rhône et la Côtière, au niveau de la Plaine de l'Ain et dans les zones de connexion directe à la nappe (rivière, gravière, étang).

Le temps de réactivité de la nappe est relativement court dans la plaine alluviale : de l'ordre de 5 à 10 ans. Les actions sont proposées sur l'ensemble de l'AAC mais pour qu'elles soient efficientes, l'animation priorisera leur mise en œuvre dans cette zone plus sensible de la Plaine de l'Ain, au sud de l'AAC : de l'ordre de 210 ha en zone de forte sensibilité et jusqu'à 3 550 ha en zone de moyenne sensibilité (Cf. Figure 8-2).

[1] Dont la grande majorité depuis 2004.

D'un point de vue socio-économique : l'agriculture est très présente sur l'AAC avec 61% de SAU et 96 agriculteurs ont au moins une parcelle dans l'AAC de Balan (RPG 2010) dont 11 agriculteurs en zone fortement sensible et 17 moyennement à fortement sensible. Quatorze communes sont concernées par l'AAC et de nombreuses activités industrielles sont concentrées au sud de l'AAC. On compte trois gestionnaires de voiries (Conseil Général de l'Ain, SNCF/RFF, APRR).

Actuellement, quelques communes seulement se sont engagées dans une démarche de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires. Afin que toutes les catégories d'acteurs participent à la mise en œuvre du plan d'actions, les collectivités doivent montrer l'exemple en devançant la réglementation sur l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces publics entrant en vigueur en 2020.

Les systèmes de grandes cultures dominent sur le territoire, avec peu d'élevage et des cultures à forte valeur ajoutée dans la Plaine de l'Ain. Les marges de manœuvre sont très différentes entre agriculteurs. D'après le diagnostic, on estime à 50% le nombre d'agriculteurs peu techniques et cherchant à sécuriser leur itinéraire technique et 35% plus techniques qui cherchent à optimiser les apports et sont intéressés par l'innovation. Les actions sont proposées de façon à accompagner les agriculteurs dans l'amélioration de leurs pratiques, à partir de leurs propres marges de progrès et en cohérence avec l'objectif de qualité d'eau.

Construction du programme d'actions :

Le programme a été construit sur le schéma ci-après.

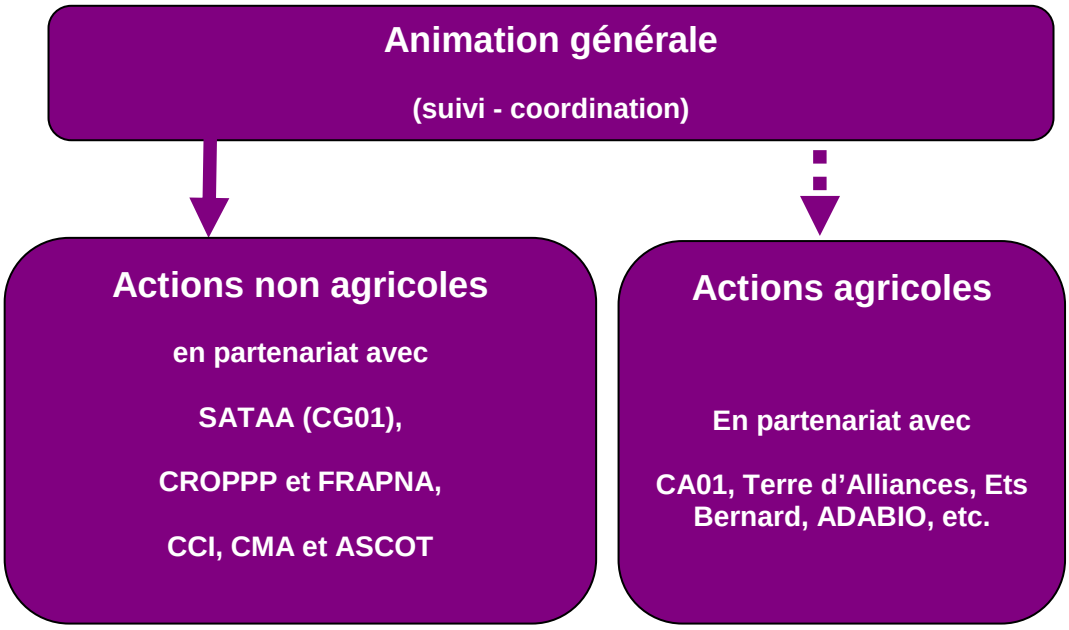

Ainsi, un animateur général devra être identifié pour mettre en place, suivre et coordonner l'ensemble des actions du plan d'actions. Il travaillera en partenariat avec les acteurs locaux ou régionaux. Cette animation pourra être commune aux AAC des captages de Balan et de Thil.

Puis sont déclinées les actions non agricoles, qui pourront être animées par l'animateur général, et les actions agricoles animées par un animateur agricole.

Le programme d'actions s'inscrit sur une durée de 5 ans et est porté par la collectivité maître d'ouvrage, la 3CM pour l'AAC de Balan.

Afin de laisser de la latitude dans l'adaptation des actions en cours de programme, il a été décidé d'évaluer les temps d'animation et les coûts sur 1 an. Le programme sera reconductible chaque année en prenant en compte les modifications proposées.

Les paragraphes suivants expliquent les raisons du choix des actions en fonction du diagnostic et des actions existantes sur le territoire.

Chaque action est détaillée en Annexe 2.

4

Animation générale

4.1 Choix de la structure porteuse

L'animation de la démarche est le socle indispensable à la dynamique de la démarche. Il conviendra de préparer, mettre en œuvre et coordonner chacune des actions, réaliser les bilans, l'évaluation du programme et l'ensemble des documents administratifs (demande de subventions, de versements, lancement des consultations…).

Il paraît légitime que la collectivité ait un animateur général puisqu'elle est responsable de la qualité de l'eau.

Le temps d'animation pourrait être mutualisé avec d'autres AAC, l'AAC de Thil mais aussi d'autres AAC du département.

Le maître d'ouvrage et porteur de projet est la 3CM.

4.2 Missions d'animation générale

Proposé par le porteur de projet, l'animateur général assure la conduite de l'opération. Ses missions consistent à :

- ✓ Élaborer puis animer le programme d'actions ;
- ✓ Préparer et animer les comités de pilotage ;
- ✓ Assurer le suivi administratif et financier des actions transversales et coordonner l'ensemble des dossiers ;
- ✓ Coordonner les actions de lutte contre les pollutions ;
- ✓ Prendre en charge des actions liées à la sensibilisation et communication ;
- ✓ Suivre les actions et réaliser des bilans annuels ;
- ✓ Représenter le porteur de projet localement ;
- ✓ Contribuer à la réalisation du bilan-évaluation au terme des 5 ans.

L'objectif est de créer et maintenir une dynamique locale, répondre aux attentes des acteurs de la démarche, proposer des actions nouvelles mobilisatrices et adaptées au territoire et dégager des pistes d'amélioration.

Les missions sont décrites ci-après.

Notons que la première année, le temps d'animation sera plus important pour lancer le programme avec les différents partenaires.

4.2.1 Coordination et suivi de l'avancement du projet et gestion du budget

Le pilotage du projet a pour objectif d'assurer la coordination des acteurs (maîtres d'ouvrage, partenaires techniques, financeurs) et des tâches liées au déroulement du projet, dans un souci d'efficacité et d'atteinte des objectifs.

L'animateur a les missions suivantes :

- ✓ Être le référent des acteurs locaux.
- ✓ Coordonner les actions du plan d'actions avec les autres actions menées sur le territoire.
- ✓ Renseigner le tableau de bord avec les indicateurs de suivi dont le suivi cartographique.
- ✓ Synthétiser l'état des lieux des pratiques et l'avancement des actions agricoles et non agricoles.

Chaque année, un programme d'actions annuel détaillé est élaboré, respectant le programme d'actions approuvé par les partenaires et tenant compte du bilan des actions menées les années précédentes. Ce plan annuel doit être présenté et validé lors d'une réunion du comité de pilotage.

Un bilan de l'état d'avancement technique et financier du contrat est dressé par le porteur de projet. Ce bilan s'accompagnera des perspectives pour l'année suivante.

L'établissement de ce bilan annuel doit permettre :

- ✓ De faire le point, une fois par an, sur l'état d'avancement technique et financier du programme d'actions spécifique et des programmes associés,
- ✓ De vérifier la pertinence et la conformité des actions menées et de réorienter si nécessaire les plans d'actions annuels.
- ✓ De favoriser et développer le dialogue, basé sur des faits objectifs, entre les différents acteurs et leur implication,
- ✓ D'aider les prises de décisions des élus et partenaires financiers,
- ✓ De monter les dossiers de demande de subvention pour le maître d'ouvrage, de justifier les demandes de versement des aides financières annuelles.

Une attention particulière sera portée au bilan à mi-parcours (année 3). Les objectifs du contrat sont à la fois des objectifs de moyens et des objectifs de résultats, mais compte tenu de l'inertie des systèmes, le bilan à mi-parcours portera principalement sur les objectifs de moyens.

Ce suivi est réalisé grâce à la mise à jour trimestrielle d'un tableau de suivi du projet technique et financier, appelé aussi tableau de bord du projet. Le suivi technique consiste à :

- ✓ Suivre la cohérence entre les prévisions et les réalisations de prestations,
- ✓ Réaliser les cartes sur SIG : cartographie des indicateurs principaux.

4.2.2 Animation des comités techniques et comités de pilotage

L'animateur général met en place les comités techniques et de pilotage et anime les réunions.

Il est proposé 2 Comités Techniques et 1 Comité de Pilotage par an.

Les comités de pilotage regroupent l'ensemble des principaux acteurs du territoire : élus, partenaires institutionnels et financiers, autres maîtres d'ouvrage, communes, Chambre d'agriculture, agriculteurs, syndicats agricoles, prescripteurs, associations…).

Le Comité de pilotage est un organe de concertation et de coordination qui assure le pilotage de l'ensemble des instances de suivi du plan d'actions et notamment des comités techniques.

Il assure donc les fonctions suivantes :

- ✓ Suivi de la bonne exécution des missions des acteurs locaux dans le cadre des actions prévues au plan d'actions ;
- ✓ Validation annuelle du suivi du contrat d'animation des captages (bilan financier, rapport d'activité), il en tire notamment les enseignements nécessaires pour renforcer les efforts et éventuellement réorienter les actions.

Le Comité Technique permet de préparer le comité de pilotage. Son rôle est de :

- ✓ Valider le suivi technique et financier des programmes d'actions ;
- ✓ Apporter toute réflexion complémentaire, projets, actions pouvant intégrer la dynamique des programmes d'actions ;
- ✓ Identifier les financements à mobiliser ;
- ✓ Solliciter des partenariats nouveaux.

4.2.3 Animation de la commission non agricole et participation aux commissions agricoles

Il est nécessaire d'ajouter des commissions techniques pour favoriser les échanges plus techniques. Elles sont forces de proposition pour le comité de pilotage, suivent la mise en œuvre des actions et jouent un rôle moteur pour l'ensemble du programme. Elles favorisent la mobilisation sur le terrain, sont source d'information et impliquent les acteurs locaux dans les décisions.

L'animateur général a pour mission de :

- ✓ Mettre en place la commission non agricole et de l'animer : 1 commission non agricole est proposée annuellement.
- ✓ Participer aux commissions agricoles organisées par l'animateur agricole pour suivre les actions et avoir une vision globale.

4.2.4 Animation non agricole

L'animateur général aura en charge l'animation et la coordination des actions non agricoles. Il s'agit de :

- ✓ Sensibilisation les communes sur l'assainissement ? en partenariat avec le SATAA (CG01).
- ✓ Coordination de la démarche d'information aux collectivités, particuliers et entreprises sur la réduction des traitements phytosanitaires en partenariat avec la CROPPP et la FRAPNA ainsi que la CCI.
- ✓ Accompagnement des collectivités et entreprises pour leurs dossiers de demandes de subvention.

4.2.5 Participation aux actions agricoles : Présence aux journées techniques

Afin de se tenir informé des actions menées sur le territoire et avoir une vision globale, mais aussi pour connaître les agriculteurs de l'AAC, l'animateur général participera à certaines actions agricoles.

4.2.6 Communication

La communication est primordiale et se doit d'être efficace, pertinente et régulière. Tous les acteurs doivent être informés des actions en cours, des résultats des actions et des actions à venir.

Chacun devra pouvoir accéder à l'information sur les actions qui les concernent mais aussi sur les actions qui touchent les autres acteurs, afin de montrer la dynamique locale et le rôle de chacun. Des informations sur le suivi de la qualité de l'eau, l'avancement du plan d'actions voire des informations techniques sur les bonnes pratiques seront diffusées.

Afin de sensibiliser tous les acteurs du territoire, de nombreuses actions seront mises en œuvre le plus souvent pour un public large : lettre d'information, articles de presse, bulletins municipaux, manifestations locales, page web, panneaux de signalisation… mais aussi pour un seul type d'acteurs : lettres aux abonnés et intervention dans les établissements scolaires par exemple.

4.2.7 Renforcement du suivi de la qualité de l'eau

Le suivi de la qualité de l'eau est également incontournable. En effet, le contrôle réglementaire ne suffit pas seul à répondre aux enjeux et aux besoins d'évaluation de la démarche. Ainsi des analyses complémentaires à celles déjà réalisées sur le captage d'eau potable sont proposées.

Même si les teneurs en nitrates sont assez stables dans le temps du fait de la dilution par un fort débit de la nappe alluviale du Rhône, il est proposé de renforcer le nombre d'analyses afin de mieux comprendre les flux et vérifier la qualité actuelle de la nappe, liée à la pluviométrie.

L'objectif est de réaliser au forage une analyse nitrates et multi-résidus de pesticides à 5 périodes la première année puis 4 prélèvements par an, à ajuster en fonction des résultats obtenus.

Notons qu'à l'analyse multi-résidus, il faut ajouter l'analyse des molécules suivantes : aminotriazole, glyphosate et AMPA, Diquat/Paraquat, S-métolachlore, MCPP-p, métabolites du manèbe et mancozèbe.

Ce suivi est à mettre en cohérence avec le suivi mené par l'ASIA sur les forages d'irrigation. Cela permettra de mieux comprendre les transferts au sein de l'AAC en fonction des périodes d'application des produits sur les parcelles, la météorologie et les sols.

C'est l'animateur général qui sera chargé de la mise en place de ce suivi et de l'étude des résultats.

5

Actions non agricoles

Les actions non agricoles portent sur l'assainissement, l'usage des produits phytosanitaires en zone non agricole ainsi que les risques liés aux activités industrielles ou artisanales.

5.1 Réduire les risques de pollution azotée liés à l'assainissement

✓ **État des lieux**

D'après le Service d'Assistance Technique d'Assainissement Autonome (SATAA) du Conseil Général de l'Ain, seule la commune de Charnoz-sur-Ain ne dispose pas encore de SPANC.

Au moment du diagnostic début 2013,

- Reste 44% des installations d'Assainissement Non Collectif (ANC) à contrôler, soit 643 ANC sur les communes de l'AAC de Balan ;
- 6 réhabilitations sur 24 ANC diagnostiquées non-conformes.

✓ **Actions réalisées ou en cours**

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 impose aux communes de disposer d'un SPANC et un contrôle minimum de toutes les installations. Les propriétaires d'installations à risque ont l'obligation de procéder aux modifications prescrites par le diagnostic du SPANC dans un délai de 4 ans maximum.

Les collectivités ont le choix de prendre en charge les travaux de réhabilitation des installations ANC.

Le SATAA accompagne les communes et informe les particuliers à ce sujet.

✓ **Actions proposées**

Les actions proposées consisteraient, en partenariat avec le SATAA et le GRAIE (Groupe de Recherche de Rhône-Alpes sur les Infrastructures et l'Eau) à :

- Poursuivre la mise en place des SPANC ;
- Sensibiliser les particuliers dont les installations ont été déclarées non conformes aux enjeux de préservation de la qualité de l'eau et les inciter à la réhabilitation de leur installation ;
- Poursuivre le contrôle des installations ANC et leur réhabilitation.

L'action doit porter en priorité sur les communes situées en zone sensible, notamment Balan et Béligneux.

Concernant l'assainissement collectif, une attention particulière devra être portée sur le suivi des mises aux normes des STEP.

5.2 Limiter les risques de pollution liés aux traitements phytosanitaires sur les voieries

✓ **État des lieux**

Le linéaire de voierie s'étend sur 30 km de routes départementales gérées par le CG01 ; 11,5 km d'autoroute, particulièrement sur le district de Dagneux gérée par APRR et 10 km de voie ferrée gérées par RFF.

Aucun stockage de produits phytosanitaires n'existe sur l'AAC.

Les gestionnaires de voierie utilisent des techniques alternatives telles que la fauche des routes départementales, les dosatrons sur les autoroutes et les traitements localisés (GPS + Infrarouge) sur les lignes ferroviaires. Des traitements quasi-systématiques et indispensables sont réalisés dans les zones hors d'accès au fauchage.

Il existe un accord cadre entre le CG et l'AERMC pour tendre vers le « zéro phyto » pour l'entretien des routes.

L'ambroisie est une plante qui prolifère rapidement en l'absence de fauche régulière et sur des sols nus.

✓ **Actions réalisées ou en cours**

Ces gestionnaires sont déjà informés des enjeux de l'AAC.

Une réflexion départementale est en cours pour des mettre en place des actions visant à limiter le développement de l'ambroisie.

✓ **Actions proposées**

Afin d'entretenir au mieux les bords de routes ou de gare, les collectivités pourraient signer une convention avec RFF pour que les agents techniques de la collectivité interviennent dans les zones sensibles où un entretien manuel régulier est nécessaire.

L'étude d'une convention de prestation est à étudier.

5.3 Limiter les risques de pollution liés aux traitements phytosanitaires dans les communes

✓ **État des lieux**

Parmi les 9 communes enquêtées, la commune de Pérouges est en « Zéro Phyto » et Méximieux est ISO 14001[2]. Les 8 autres communes utilisent des techniques alternatives et 4 sont prêtes à s'investir dans la démarche « Objectif Zéro Phyto ».

On peut estimer à environ 27 720 le nombre d'habitants sur l'AAC (source : INSEE 2013).

✓ **Actions en cours**

Des formations techniques visant à réduire les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires sont déjà prévues début 2014 auprès des agents techniques des communes de l'AAC de Balan.

Pérouges, commune de l'AAC de Balan, est une commune engagée depuis de nombreuses années dans la démarche « zéro phyto » et a signé la charte « zéro phyto » en décembre 2013. Il serait intéressant d'organiser une rencontre entre Pérouges et d'autres communes afin qu'elles échangent sur leurs pratiques. Le SBVA (Syndicat de la Basse Vallée de l'Ain) pourrait travailler en collaboration avec l'animateur général pour étendre la portée de cette rencontre.

Au niveau régional, la charte régionale d'entretien des espaces publics "Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages" est proposée aux collectivités.

La FRAPNA apporte aux communes s'engageant dans la démarche de l'information et des outils de communication. Néanmoins, elle ne démarche pas les communes, c'est là le rôle de l'animateur.

[2] La certification ISO 14 001 prouve que le commune s'engage dans un processus d'amélioration continue de son système de management environnemental, à respecter la réglementation environnementale et prévenir les sources de pollution.

La CROPPP met de nombreuses références et outils à disposition sur internet, notamment un cahier des charges type pour réaliser un plan de désherbage à destination des élus, des rappels de la réglementation et des carnets d'enregistrements des pratiques phytosanitaires à destination des agents. Elle met en ligne sur son site internet une liste non exhaustive de prestataires aptes à réaliser le plan de désherbage.

Des journées d'informations et d'échanges à destination de l'ensemble des acteurs de l'entretien des espaces verts et de la voirie sont régulièrement organisées en Rhône-Alpes par différents acteurs (FREDON, FRAPNA, CFPPA, MFR...). La dernière journée de ce type s'est tenue à La Tronche le 5 Novembre 2013.

La plateforme COMPAMED apporte des éléments pour comparer les méthodes de désherbage alternatif. http://www.compamed.fr/.

Une charte jardinerie, pilotée par la FRAPNA se met en place dans le département de la Loire, dans la région Rhône-Alpes. Ce travail démarré en 2014 correspond à une action pilote qui a vocation à devenir régionale après validation (2015 voire 2016).

Pour communiquer sur les techniques alternatives au grand public, les communes peuvent s'inspirer des nombreux documents existants (plaquette je jardine plus propre de la CROPPP, Brochure "Jardine au fil des saisons" pour les enfants, petit guide à l'attention des jardiniers amateurs du MEDDE...). Pour communiquer sur l'acceptation de la végétation spontanée, il existe une boîte à outils appelée Acceptaflore : http://www.ecophytozna-pro.fr/m/Documents/view/85/n:197.

Des documents du MEDDE, dans le cadre du plan Ecophyto, peuvent être mis à disposition par la CROPPP auprès des communes. Une exposition à destination du grand public et des jardiniers amateurs est mise à disposition des communes engagées dans la charte régionale d'entretien des espaces publics.

La FRAPNA peut mettre à disposition une exposition à destination des jardiniers amateurs en dehors de tout engagement dans la charte régionale.

✓ **Actions proposées**

Les actions imaginées sont de :

- Sensibiliser les communes et les accompagner dans l'engagement à la charte « Objectif zéro pesticides dans nos villes et villages ».
- En parallèle du Certiphyto obligatoire, un rappel de la réglementation (normes de stockage, manipulation des produits, etc.) semble nécessaire. Des documents d'information via le CROPPP par exemple sont disponibles.
- Former aux techniques alternatives les agents techniques en charge de l'entretien des espaces verts et selon le niveau d'engagement de la commune dans la démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, au-delà de la formation réglementaire Certiphyto.

- Accompagnement des communes vers du « zéro phyto » :
  - Volet étude : Réaliser un plan de désherbage ;
  - Volet investissements :

  1- Acquérir du matériel de désherbage alternatif par les communes prévu par le plan de désherbage (balayeuse mécanique, désherbeur thermique gaz ou vapeur d'eau, etc.)

  2- Mettre en œuvre des techniques alternatives préventives (paillage, gestion des tontes et choix des espèces implantées avec plantes couvresol et diversité des essences végétales)

- Sensibiliser les particuliers aux risques liés aux usages des produits phytosanitaires et à l'acceptation de la végétation spontanée, via les magasins verts, centres commerciaux, réalisation de panneaux au niveau des zones traitées, etc. et par de la communication au travers d'encarts techniques dans les bulletins municipaux ou journées de démonstration. Un événement annuel mutualisé pourrait être organisé.

5.4 Limiter les risques de pollution accidentelle des activités industrielles et artisanales

✓ **État des lieux**

Sur les dix entreprises rencontrées, trois ont leur propre assainissement : les Granulats Vicat possèdent une fosse toutes eaux, Lavage Rhône-Alpes et le camp de La Valbonne des stations d'épuration. Les autres sont reliés au réseau communal.

D'après le diagnostic, une entreprise présente des risques de pollution dus au stockage à fioul à simple paroi, à une aire de manipulation des produits phytosanitaires peu étanche.

Six entreprises sur les dix rencontrées possèdent des espaces verts. Parmi elles, trois utilisent directement ou par leur prestataire d'entretien des produits phytosanitaires.

✓ **Actions en cours**

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain (CCI) et la Chambre des Métiers (CMA) mènent des actions collectives et individuelles auprès des entreprises ressortissantes de l'Ain (industries, commerces et services, etc.). L'objectif est de les sensibiliser aux risques liés à l'environnement (risques de pollutions aux hydrocarbures et pesticides, etc.) au travers de pré-diagnostics environnementaux gratuits et confidentiels.

Les Chambres ont le devoir de répartir leur action auprès de l'ensemble des entreprises ressortissantes et pas seulement celles de l'AAC.

Elles proposent un pré-diagnostic général sur tous les points environnementaux. Les industriels les plus faciles à convaincre sont ceux déjà engagés dans une démarche qualité comme ISO. Pour les autres, il faut :

- Expliquer les enjeux ;
- Indiquer les alternatives aux traitements phytosanitaires.

En effet, les leviers sont réglementaires mais l'entreprise peut aussi travailler sur son image et développer un avantage concurrentiel.

La demande crée l'offre donc l'action passe aussi par la sensibilisation des clients, qui vont préférer acheter des produits labellisés ou respectueux de l'environnement.

✓ **Actions proposées**

Dans le cadre du plan d'actions, les actions pourraient être les suivantes en partenariat avec la CCI, la CMA et l'ASCOT :

- Une animation auprès des entreprises :

  1- Proposer aux entreprises un pré-diagnostic environnement ou éco-conception.

  2- Accompagner les entreprises dans leurs projets liés à la gestion de l'eau (pré-traitement ou recyclage des eaux usées, technologies propres, sobres et sûres).

- Avoir une liste à jour des activités à risques et les informer régulièrement des risques pour les captages d'eau potable, et inciter les communes à vérifier la conformité des rejets dans le réseau communal.
- Réaliser des études et travaux de mise en place ou rénovation d'outils de gestion des pollutions (bassins de confinement, ouvrages d'épuration…) au cas par cas.
- Sensibiliser les entreprises et les entreprises spécialisées en entretien des espaces verts avec la mise en place d'un cahier des charges par exemple.

6

Animation agricole

6.1 Choix de la structure porteuse

Afin de mettre en place les actions agricoles, un animateur compétent en agronomie doit intervenir.

La Chambre d'Agriculture de l'Ain se propose d'animer et de coordonner l'ensemble de prescripteurs locaux (dont principalement Terres d'Alliances et les Ets Bernard, mais aussi la FDCUMA, le contrôle laitier si nécessaire).

D'une part, la Chambre d'Agriculture présente des atouts pour cette mission :

- ✓ Connaissance du monde agricole et des pratiques agricoles locales,
- ✓ Compétence par rapport à la médiation,
- ✓ Un cœur de métier axé sur l'accompagnement des changements de pratiques.

D'autre part, la Chambre d'Agriculture a été sollicitée par une autre collectivité du département et s'organise en interne pour pouvoir assurer ces missions.

Le poste d'animateur agricole peut être mutualisé sur plusieurs AAC.

6.2 Missions d'animation agricole

L'animateur agricole a pour mission de mettre en œuvre les actions agricoles. Il doit rester en partenariat avec l'animateur général pour assurer la cohérence globale des actions.

6.2.1 Animation des commissions agricoles

En parallèle des comités de pilotage, il apparaît nécessaire d'organiser des rencontres entre acteurs agricoles dans le cadre de commissions agricoles. L'objectif de l'animateur est de :

- ✓ Mettre en place et animer un groupe technique avec les partenaires techniques (OPA) pour des échanges et retours d'expérience, l'harmonisation des discours auprès des agriculteurs.
- ✓ Coordonner les prestations de conseil individuel entre les différents partenaires techniques (CA, coopérative, négoce) sur les AAC.

Il est proposé un objectif annuel : organiser 2 commissions agricoles et diffuser 3 messages techniques communs aux OPA.

6.2.2 Animation d'un groupe d'agriculteurs

Lors des commissions agricoles ayant eu lieu dans le cadre de la présente étude, les agriculteurs ont demandé à participer à un groupe de travail.

L'action consiste à mettre en place et animer un groupe de travail avec les agriculteurs qui souhaitent porter le plan d'actions et participer au projet de territoire, échanger sur des points techniques. Ces réunions sont l'occasion d'amorcer une réflexion sur le développement des outils d'aide à la décision (OAD).

L'objectif proposé est de 2 réunions par an.

6.2.3 Suivi des pratiques et calcul des indicateurs agricoles

Afin de suivre l'évolution des pratiques et la mise en œuvre des actions proposées, l'animateur agricole doit renseigner les indicateurs de suivi des pratiques agricoles. Il les fournira à l'animateur général pour une synthèse générale d'avancement du plan d'actions.

L'évaluation du plan d'action s'appuiera sur un suivi et une synthèse de l'évolution des indicateurs des pratiques agricoles.

Les données des diagnostics réalisés dans le cadre des actions présentées précédemment seront récupérées par l'animateur agricole qui les transmettra à l'animateur général.

6.3 Estimation du coût de l'animation

Sur la base des actions proposées et pour les AAC de Thil et de Balan, le temps d'animation estimé est de 78 jours/an pour l'animation générale et de 76 jours/an pour l'animation agricole.

L'agence de l'eau RMC intervient à 80% sur le salaire chargé * 1,3 de la personne en charge de l'animation **dans la limite de 110 000€/an ou 550€/jour**, sur l'ensemble des actions exceptées celles qui concernent les contrôles pulvérisateurs, l'expérimentation, la mise en place des SPANC et la sensibilisation des entreprises d'espaces verts.

Le tableau ci-après récapitule la répartition des temps et coûts d'animation.

Action	Temps jours/ an	Temps ETP/an (base 200 jours/an)	Coût estimé (€TTC/an)
Animation générale	**78**	**0,39**	42 900,00 €
dont animation non agricole	*33*		
Animation agricole (actions chaque année + actions à caractère innovant)	**76**	**0,38**	41 800,00 €
TOTAL par an	**154**		**84 700,00 €**

Figure 6-1 : Tableau récapitulatif des temps d'animation mutualisés sur les AAC de Thil et de Balan

7

Actions agricoles

Les actions agricoles portent sur un socle d'actions qui seront proposées chaque année et un socle d'actions innovantes qui seront à développer en fonction des opportunités sur le territoire. L'objectif est de laisser une ouverture dans le programme d'actions pour s'adapter au mieux au contexte dans le temps.

Les objectifs du plan d'actions agricoles sont :

- ✓ Optimiser les pratiques et réduire les risques de transferts en nitrates et pesticides.
- ✓ Mieux valoriser les engrais de ferme en optimisant les épandages sur cultures de printemps (date, dose).
- ✓ Sécuriser les sites d'exploitation pour réduire les risques de pollutions ponctuelles.
- ✓ Suivre l'évolution des nitrates dans le sol pour sensibiliser les agriculteurs à l'impact de leurs pratiques sur les reliquats d'azote susceptibles d'être entraînés vers la nappe et évaluer les risques de transferts des nitrates vers la nappe.
- ✓ Accompagner les agriculteurs qui le souhaitent vers des systèmes innovants plus économes en intrants.

7.1 Optimiser les pratiques et réduire les risques de transferts en nitrates et pesticides

7.1.1 Accompagner les agriculteurs par du conseil individuel

✓ **État des lieux**

D'après les données du RPG (Recensement Parcellaire Graphique) de 2010, 96 agriculteurs ont des parcelles dans l'AAC de Balan dont 11 agriculteurs en zone fortement sensible et 17 moyennement à fortement sensible d'un point de vue hydrogéologique.

D'après les enquêtes réalisées auprès des agriculteurs, 50% agriculteurs enquêtés sont peu techniques avec des pratiques sécuritaires et 35% sont pointus techniquement cherchant à optimiser les apports et intéressés par l'innovation.

✓ **Actions réalisées ou en cours**

Les agriculteurs sont actuellement accompagnés par des techniciens de coopérative et négoce et n'ont pas tous suffisamment de temps à consacrer aux cultures.

La coopérative Terre d'Alliances et les Etablissements Bernard se partagent à 50%-50% le marché de la prescription agricole sur les AAC de Thil et Balan.

Les Ets Bernard ont 3 technico-commerciaux sur les AAC. Terre d'Alliances 6 dont 5 spécialisés en grandes cultures. Un technicien voit en moyenne 100 agriculteurs (selon les surfaces des agriculteurs) par an.

Ils proposent notamment des outils d'aides à la décision (Epiclès, Ceralia ou Ramses ou Ferti Express, Farmstar) pour calculer les doses d'engrais à apporter sur les cultures mais aussi pour décider des interventions (Positif pour des traitements fongicides, Irré-LIS® pour le bilan hydrique des parcelles et une gestion optimale de l'irrigation en temps réel).

✓ **Actions proposées**

Afin de développer des pratiques ayant moins d'impact sur l'environnement, il paraît nécessaire d'orienter le conseil non seulement vers la production mais aussi vers la compatibilité des pratiques avec les objectifs de qualité d'eau attendus au captage.

L'action vise à proposer un conseil individuel aux agriculteurs de l'AAC en ciblant ceux situés en zones sensibles mais aussi ceux qui ont des pratiques à améliorer qui ne font pas partie des réseaux de conseil habituels. Pour cela, un démarchage de la part de l'animateur agricole ou des agriculteurs porteurs du plan d'actions est attendu.

Le conseil individuel se compose d'un diagnostic initial et d'un suivi pendant 5 ans. Une évaluation de l'impact technico-économique de changements des pratiques sur son revenu est également préconisée.

Pour qu'il soit efficace, ce conseil individuel doit être adapté au profil technique de chaque agriculteur car chacun a ses propres marges de manœuvre et de progrès possibles.

A- Un conseil différent selon « l'état zéro » des pratiques de l'agriculteur, mais avec pour chaque agriculteur un objectif d'évolution des pratiques à long terme pour qu'elles soient compatibles avec la protection de la ressource en eau

Le diagnostic a mis en évidence des disparités de pratiques et de technicité entre exploitants : ceux qui choisissent de sécuriser les rendements, ceux qui ont peu de temps à consacrer aux cultures et simplifient les interventions, ceux qui maximisent leur marge économique et diminuent l'usage d'intrants. Ces critères sont à prendre en compte dans le conseil.

Pour les agriculteurs ayant fait l'objet d'un diagnostic par SAFEGE dans le cadre de cette étude, « l'état zéro » de leurs pratiques est défini. Pour les agriculteurs non enquêtés, la caractérisation de « l'état zéro » est nécessaire en préalable à l'intégration dans le dispositif de conseil individuel.

Une fois la stratégie de l'exploitant et ses contraintes socio-économiques exposées, le conseiller et l'agriculteur définissent une stratégie à long terme pour diminuer l'impact des pratiques sur la ressource en eau.

Un bilan annuel en fin de campagne est prévu pour étudier ce qui a été mis en place, ce qui a fonctionné ou non. La comparaison des résultats et des objectifs au bout de 3 à 5 ans serviront à l'évaluation et au suivi du conseil technique prodigué.

Les thèmes abordés sont la gestion de la fertilisation et les risques de transfert des nitrates, la gestion des traitements phytosanitaires et les transferts de pesticides vers les eaux de surface.

B- Un conseil à la fois technique et économique

Lors des diagnostics individuels et des réunions, les agriculteurs ont insisté sur leur objectif de rentabilité.

Il est donc essentiel que les conseillers techniques estiment les impacts des changements de pratiques proposés sur la rentabilité de nouvelles productions ou pratiques. Celle-ci peut être approchée par le calcul de marges brutes par culture et sur la rotation.

C- Des compétences spécifiques attendues de la part des conseillers techniques

Il paraît important de proposer aux agriculteurs un conseil différent mais en partenariat avec leurs conseillers techniques habituels. Ces derniers devront avoir une bonne connaissance des systèmes de cultures intégrés, biologiques et des leviers agronomiques mobilisables pour réduire les intrants ou limiter les risques de transfert. Ils pourront justifier de leur compétence par une formation en systèmes de culture intégrés.

E- Des indicateurs de suivi des pratiques à l'échelle des exploitations

Chaque année, les conseillers techniques réaliseront un bilan des pratiques en fin de campagne, en renseignant l'ensemble des indicateurs de suivi des pratiques, et préciseront les difficultés rencontrées et les marges de progrès attendues.

F- Des objectifs de résultat pour juger de l'efficacité du conseil

Le défi est de proposer un conseil avec des objectifs de résultats.

Une convention entre les maîtres d'ouvrage et les organismes de conseil agricole pourra être signée pour établir les conditions du conseil et suivi.

Les agriculteurs intégrés dans le dispositif de suivi individuel seront invités à réaliser des mesures de reliquats entrée d'hiver et sortie hiver dans le cadre du réseau de reliquats azotés. Le détail de cette action est présenté.

Un premier bilan sur le dispositif de conseil individuel pourra être effectué au bout de 3 ans de mise en place.

7.1.2 Accompagner collectivement les agriculteurs dans la réduction de l'usage et de l'impact des intrants

7.1.2.1 Organiser des journées techniques ou démonstrations

Il n'existe pas de GVA ou CETA sur le territoire. Pourtant, les agriculteurs présents aux commissions agricoles ont mis en évidence l'intérêt de se réunir pour échanger sur les pratiques nouvelles.

En relation avec des journées existantes et mises en place par des OPA[3] ou prescripteurs agricoles, l'animateur général invitera ou organisera des journées techniques. L'objectif est la démonstration de techniques innovantes ou la sensibilisation à des pratiques favorables à la qualité de l'eau.

Les journées peuvent porter sur :

- ✓ Le rappel de la réglementation ;
- ✓ La gestion de l'interculture, le désherbage alternatif, les pratiques innovantes, les pratiques à risque ;
- ✓ La gestion de la fertilisation azotée ;
- ✓ Des échanges entre agriculteurs bio et conventionnels (désherbage mécanique, légumineuses, rotation, variétés, leviers agronomique etc.).

L'objectif proposé est d'organiser 3 journées par an pour maintenir le contact avec les agriculteurs des AAC et aborder des thèmes qui interpellent chacun.

[3] OPA : Organisme Professionnel Agricole

7.1.2.2 Inciter financièrement à acquérir du matériel de désherbage alternatif et accompagner les agriculteurs dans leurs demandes de subvention

Pour stimuler l'engagement des agriculteurs à utiliser des techniques alternatives au désherbage, des aides financières incitatives existent par le Plan Végétal Environnement (PVE). Les modalités de financement sont en cours de modification avec le nouveau PDRH.

L'animateur agricole a un rôle à jouer pour informer les agriculteurs des subventions existantes et les aider à monter les dossiers de candidature.

7.1.2.3 Sensibiliser des agriculteurs aux bonnes pratiques lors des contrôles de pulvérisateur

Le contrôle du pulvérisateur est un passage obligé pour tous les agriculteurs qui en possèdent depuis 2009 et périodique tous les 5 ans. Le contrôle est organisé par le Centre d'Expérimentation et de Démonstration Agricole de l'Ain (CEDAA) dans l'Ain qui travaille avec des partenaires privés.

C'est pourquoi, l'idée est de profiter de ce moment pour informer les agriculteurs, notamment ceux qui ne viennent pas aux journées techniques.

Il s'agit de les informer sur les enjeux du captage, de la qualité de l'eau, des bonnes pratiques à respecter pour préserver la qualité de l'eau, etc.

Sur le territoire, les rendez-vous du contrôle pulvérisateur sont groupés à 3 ou 4 dates dans l'année. Il est donc possible pour un animateur d'intervenir à ce moment-là.

7.2 Mieux valoriser les engrais de ferme

- ✓ **État des lieux**

D'après le diagnostic, 7 exploitations sont en polyculture-élevage (33% des agriculteurs enquêtés). Parmi les éleveurs, 60% ne font pas d'analyses d'effluents et 40% ne pèsent pas leurs épandeurs.

De faibles surfaces sont épandues avec des boues de STEP.

Les risques identifiés portent sur la méconnaissance des quantités d'azote apporté lors des épandages, des épandages à l'automne d'effluents organiques qui enrichissent le pool de nitrates susceptibles d'être lessivés au cours de l'hiver. Les surfaces épandues à l'automne sont faibles mais une sensibilisation aux risques paraît importante, notamment dans les zones d'infiltration rapide.

✓ **Actions réalisées ou en cours**

Les coopératives et négoces peuvent proposer des analyses d'engrais de ferme.

✓ **Actions proposées**

Compte-tenu des pratiques à risque identifiées, l'objectif est d'amener les agriculteurs à optimiser les épandages d'engrais de ferme, en les apportant à une date optimale et en améliorant la connaissance de leur valeur fertilisante (teneur en azote et quantité épandue).

L'action proposée est d'organiser une campagne d'analyses d'engrais de ferme et pesées d'épandeurs et de communiquer les résultats aux exploitants concernés lors d'une réunion collective et avec une restitution individuelle.

7.3 Sécuriser les sites d'exploitation pour réduire les risques de pollutions ponctuelles

✓ **État des lieux**

45 corps de ferme ont été recensés sur AAC Balan dont 22 en zones de vulnérabilité moyenne (19) à forte (3).

✓ **Actions réalisées ou en cours**

D'après les agriculteurs enquêtés, 4 agriculteurs ont déjà bénéficié du PVE, notamment pour la construction d'aire de remplissage, la mise aux normes du local phytosanitaire, ou l'achat de matériel agricole (pulvérisateur, bol mélangeur …). Pour 2 agriculteurs, la démarche est en cours pour la construction d'une aire de remplissage.

Au maximum, 41 corps de ferme sont donc concernés par l'aménagement d'une aire de remplissage-rinçage dont un en zone forte sensibilité et 17 en zone à sensibilité moyenne.

Une aire de remplissage-rinçage collective a été mise en place à Bourg Saint Christophe et Pérouges pour 16 pulvérisateurs et 22 adhérents. Cela diminue les frais pour chaque agriculteur mais complique les procédures d'autorisation et suppose aussi une bonne organisation entre agriculteurs. Les risques de pollution sont augmentés au niveau de cette aire collective.

✓ **Actions proposées**

La gestion des pollutions ponctuelles relève d'actions simples, allant néanmoins au-delà de la mise aux normes obligatoire des locaux de stockage, du respect de la réglementation sur les conditions de traitement et de la gestion des fonds de cuve.

La construction d'aires de remplissage-rinçage n'est actuellement pas obligatoire, mais elle le sera probablement à terme. Il y a obligation de résultat (pas de pollution) et non de moyens.

Pour une exploitation individuelle, si la réalisation est confiée à un entrepreneur, le coût de construction d'une aire de remplissage-lavage du pulvérisateur se situe dans une fourchette de 8 000 à 13 000 € HT en comptant l'aire, le bac décanteur ainsi que la cuve de stockage. Le coût est inférieur si l'aire de lavage est réalisée en auto-construction.

Le Plan Végétal Environnement (PVE) peut financer l'installation de bacs de rétention dans les locaux de stockage de produits phytosanitaires, la mise en place d'aires de remplissage-lavage du pulvérisateur, ainsi que divers dispositifs de protection visant à éviter les débordements et les reflux d'eaux souillées dans le réseau (potence, volucompteur programmable etc.). Actuellement, le taux de subventions est de 40%, et le montant plafond est de 30 000 € par exploitation.

Les actions proposées sont :

- ✓ Aider les agriculteurs à concevoir l'aménagement de leurs sites d'exploitation, en réalisant des **diagnostics site d'exploitation.**
- ✓ Accompagner l'aménagement des sites d'exploitation **: Construction d'aires de remplissage-lavage** avec système de traitement des effluents après établissement d'un pré-projet et **accompagner les agriculteurs dans leurs demandes de subvention.**
- ✓ **Etudier l'opportunité de mettre en place une ou des aires collectives en fonction de l'expérience de Bourg Saint Christophe.**

7.4 Mettre en place un réseau de reliquats entrée et sortie d'hiver

✓ **État des lieux**

Une analyse de reliquat azoté permet de connaître le stock d'azote présent dans le sol à la date du prélèvement. La mesure de reliquats azotés en sortie d'hiver (quantité d'azote disponible dans le sol) permet d'ajuster l'apport d'azote sur la culture par rapport à la dose calculée par la méthode du bilan azoté.

80% des agriculteurs ne font pas de mesure des reliquats sortie hiver.

Le reliquat entrée hiver est la quantité de nitrates présents dans le sol avant les pluies drainantes de l'hiver (novembre) et susceptibles d'être lessivés en hiver. Ce reliquat est donc un indicateur du risque de pollution de la nappe par les nitrates.

✓ **Actions réalisées ou en cours**

Les OPA organisent des campagnes de mesures de reliquats sortie hiver pour les agriculteurs. Des mesures de reliquats post-récolte, entrée et sortie hiver sont réalisées dans le cadre d'expérimentation.

Le Centre Régional Expérimentation Agricole Satolas (C.R.E.A.S) de Lyon Saint Exupéry, a réalisée des mesures de nitrates dans les années 90 par bougies poreuses sous différentes conduites culturales avec ou sans cultures intermédiaires. Des mesures sont en cours sur les molécules phytosanitaires par cases lysimétriques.

✓ **Actions proposées**

Nous proposons la réalisation de mesures de reliquats azotés entrée et sortie hiver sur un ensemble de parcelles représentatives de la diversité des sols, des cultures et des précédents sur le territoire. Cette mesure est plus simple et moins coûteuse que celle des bougies poreuses ou des cases lysimétriques.

Les objectifs du réseau reliquats azote sont :

- L'acquisition de références locales de reliquats selon différents types de sol et pratiques culturales ;
- L'implication de la profession agricole dans la démarche et le lancement d'une dynamique de réduction des risques de lessivage des nitrates en faisant le lien entre pratiques et risques du milieu. Le suivi individuel permettra d'accompagner les agriculteurs souhaitant diminuer leur reliquats entrée hiver.
- De suivre les nitrates dans le sol et disposer d'un **indicateur de résultat** du plan d'actions avec un reliquat entrée hiver moyen sur les surfaces cultivées afin de le mettre en relation avec l'objectif de flux sous-racinaires à ne pas dépasser pour répondre aux objectif de qualité d'eau au captage ;

Afin de couvrir plusieurs situations et obtenir des données suffisantes pour des statistiques, nous proposons : 10 mesures sur 2 types de sol majoritaires (sol profond et sol superficiel) et 2 précédents (maïs, blé) soit **40 parcelles** et 80 analyses/campagne.

Pour chaque parcelle intégrée au réseau, l'ensemble des interventions culturales sera renseigné : traitements phytosanitaires, fertilisation, travail du sol, gestion de l'interculture etc.

Les résultats des mesures de reliquats azotés seront diffusés via un bulletin d'information et discutés avec les agriculteurs participant au réseau, soit individuellement soit en groupe. Les résultats du CREAS seront à intégrer.

7.5 Accompagner vers des systèmes de culture innovants

✓ **État des lieux**

D'après les enquêtes réalisées, 40% des agriculteurs sont intéressés par les techniques alternatives. Beaucoup disent faire des tests sur leur exploitation mais ne communiquent pas forcément les résultats.

Sur l'AAC de Balan, 2 fermes appartiennent au réseau DEPHY.

Le réseau DEPHY, réseau de Démonstration, Expérimentation et Production de références sur les systèmes économes en phytosanitaires constitue une action majeure du plan Écophyto. Ce plan vise, à la suite du Grenelle de l'environnement, à réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques en France tout en améliorant les conditions d'utilisation des produits qui resteront nécessaires.

✓ **Actions réalisées ou en cours**

Des visites de fermes du réseau DEPHY sont organisées par les OPA et dans le cadre d'Ecophyto. L'animation autour d'Ecophyto est subventionnée par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Des éléments sont en ligne sur le site Ecophytopic (http://agriculture.gouv.fr/Presentation-d-EcophytoPIC).

✓ **Actions proposées**

Il est proposé d'organiser des visites de fermes aux pratiques innovantes et économes en intrants pour offrir aux agriculteurs des AAC un retour d'expérience avec des résultats économiques permettant de juger de l'efficacité économique de ces systèmes, au-delà des fermes du réseau DEPHY. Il peut s'agir de pratiques ponctuelles innovantes sur le territoire : semis sous couvert, agriculture de conservation, désherbage mécanique, etc. ou en-dehors du territoire en France ou en Europe.

7.6 Soutenir le développement de l'agriculture biologique

Le système biologique est basé sur la non-utilisation d'intrants chimiques (engrais minéraux et produits phytosanitaires), ce qui amène l'agriculteur à modifier ses rotations et à valoriser au mieux les matières organiques par une rotation diversifiée, alternant cultures d'hiver et de printemps, cultures exigeantes et cultures enrichissantes (Légumineuses fourragères / Protéagineux), cultures nettoyantes et cultures salissantes, etc.

L'agriculture biologique permet de préserver les ressources en eau vis à vis des pollutions phytosanitaires. Concernant les nitrates, les risques existent, mais les résultats actuels montrent que l'agriculture biologique permet de limiter le lessivage des nitrates en moyenne sur l'exploitation, d'abord grâce à la présence de luzerne (aucune perte sous ces cultures quand elles sont implantées), et grâce aux pratiques mises en place par les agriculteurs pour conserver au maximum l'azote présent dans le sol pour leurs cultures, celles-ci ne pouvant être fertilisées par de l'engrais minéral.

Des études ont montré par le biais d'indicateurs que l'agriculture biologique est favorable à la qualité des eaux (Bourdais, 1998[4]).

Ce résultat s'explique par une pression en intrant azoté plus faible qu'en système conventionnel, d'autant plus que les engrais organiques sont rares et chers et que les chargements animaux sont modérés. L'introduction de prairie temporaire et de légumineuses dans la rotation permet également de diminuer la pression azotée. En effet, les surfaces en herbe sont de bons pièges à nitrates grâce au couvert permanent. Le risque de lessivage existe suite au retournement des prairies temporaires ou des luzernes.

L'agriculture biologique est *a priori* favorable à la préservation de la qualité de l'eau. L'efficacité par rapport à la réduction des flux azotés dépend néanmoins des pratiques de fertilisation et conditions pédo-climatiques.

✓ **État des lieux**

Sur l'AAC de Balan, 2 exploitations sont en agriculture biologique dans la commune de Saint-Eloi. A Saint-Maurice-de-Gourdans, une exploitation est cours de conversion.

Parmi les agriculteurs enquêtés, un agriculteur est intéressé par une conversion.

Par ailleurs, une ferme de démonstration bio, le GAEC du Trolliet, est située à Sainte-Julie à 5 km de l'AAC de Balan et le Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels suit une ferme bio à Charnoz-sur-Ain.

✓ **Actions réalisées ou en cours**

Dans le cadre du projet Bio et Eau, lancé courant 2010 en région Rhône-Alpes par la Chambre Régionale d'Agriculture Rhône-Alpes, Corabio et Coop de France Rhône Alpes Auvergne, le potentiel de développement de la filière biologique a été étudié. Les filières sont encore peu développées et il existe des freins du côté des agriculteurs et des prescripteurs.

Une coopérative de Loire (Ciseron bio) serait intéressée pour collecter des céréales biologiques à destination de l'alimentation animale. La coopérative Terre d'Alliances a un silo certifié bio mais pour le moment ne développe pas cette filière.

Néanmoins, la demande en produits issus de l'agriculture biologique est croissante notamment avec la proximité du bassin de vie lyonnais. La Chambre d'Agriculture et l'ADABIO sont en mesure d'accompagner techniquement les agriculteurs intéressés.

[4] BOURDAIS, J.L. (1998). Agrobiologie et environnement : une comparaison de systèmes de production agrobiologiques et conventionnels en Aquitaine sur la base d'indicateurs. Cemagref.

✓ **Actions proposées**

Etant donné les freins actuels face à l'agriculture biologique mais aussi l'enjeu lié aux phytosanitaires dans l'eau, les actions proposées sont :

- D'identifier les agriculteurs intéressés et proposer des pré-diagnostics puis diagnostics de conversion à l'agriculture biologique.
- D'organiser des journées techniques et démonstrations communes entre agriculteurs bio et conventionnels pour échanger sur les pratiques (désherbage mécanique, légumineuses, rotation, variétés, leviers agronomique etc.).

7.7 Améliorer les connaissances pour mieux conseiller les agriculteurs

✓ **État des lieux**

Les agriculteurs attendent de la réactivité de la part des prescripteurs aussi bien du point de vue de l'information réglementaire et technique que de l'innovation.

Plusieurs agriculteurs rencontrés lors des enquêtes ont dit avoir déjà testé des pratiques innovantes (3 agriculteurs réalisent du strip-till sur 430 ha, 6 font du binage sur maïs ou tournesol, etc.). Néanmoins, des freins existent pour développer des pratiques dont ils ne mesurent pas les impacts en termes de production (rendement) ou économique (marge) et lorsque leurs propres essais n'ont pas été concluants, ils hésitent fortement à réessayer.

Le désherbage d'automne est efficace d'un point de vue agronomique mais à risques importants liés aux transferts en hiver (surtout s'ils sont appliqués sur sols à réserve utile pleine ou rapidement saturée). Sur l'AAC de Balan, 40% des agriculteurs (8 sur 20 agriculteurs cultivant du blé ou de l'orge) désherbent le blé ou l'orge d'hiver début octobre à fin novembre sur 227 ha soit 5 % de SAU de l'AAC.

Concernant les éleveurs, il est apparu en commissions agricoles que le comportement des matières organiques dans le sol est méconnu. Or, les périodes d'apport des matières organiques selon leurs caractéristiques et leur vitesse de minéralisation jouent sur les flux de nitrates dans le sol.

Enfin, préserver la fertilité des sols est essentiel pour limiter les pertes de nitrates. Or, les systèmes de cultures en couvert permanent sont méconnus.

✓ **Actions réalisées ou en cours**

La coopérative Terres d'Alliance ou le négoce Ets Bernard organisent des visites de plate-forme sur les variétés maïs, la diminution d'intrants, les techniques de désherbage alternatif, de semis direct, etc.

Certaines expérimentations exigent plusieurs années et les coopératives n'ont pas les moyens d'organiser plusieurs expérimentations sur le long terme.

Arvalis - Institut du Végétal a des références sur la minéralisation des produits résiduaires organiques (Valeur azote des produits résiduaires organiques (PRO) par JM Bodet). Ces références sont à valider sur le secteur.

✓ **Actions proposées**

L'enjeu qualité d'eau impose des références locales prouvant aux agriculteurs que les pratiques peuvent être rentables et compatibles avec les objectifs de qualité d'eau.

Les actions proposées sont :

- Expérimentation de techniques alternatives : semis sous couvert, couvert permanent, limitation des désherbages d'automne, etc.
- Suivi du comportement des effluents organiques dans le sol (analyses, dates épandage, comportement dans le sol) : minéralisation, réorganisation, etc.

8

Maîtriser l'occupation des sols et les pratiques par la gestion du foncier

La collectivité peut mobiliser l'outil foncier pour favoriser des cultures à faibles niveaux d'intrants (prairie) sur la surface proche du captage en zone de forte sensibilité.

Par rapport à la pression foncière, il semble difficile d'envisager des acquisitions foncières par la Collectivité sur la zone. Ce ne sera le cas qu'à moyen terme, si les autres actions du programme ne sont pas assez efficaces pour tenir les objectifs de qualité d'eau. **Cette action n'a pas été retenue en Comité de Pilotage et n'est donc pas présentée ni dimensionnée dans le présent document.**

Cependant il faut savoir que des outils sont mobilisables avec la SAFER pour saisir des opportunités foncière sur les secteurs proches du captage et à forte sensibilité.

Quatre outils peuvent être mobilisés :

- ✓ La veille foncière : pour avoir la connaissance des ventes qui s'opèrent sur l'AAC,
- ✓ Le cahier des charges SAFER : sur les projets de vente maîtrisés par la SAFER dans l'AAC,
- ✓ La Convention de Mise à Disposition (CMD) + bail SAFER : sur les parcelles aujourd'hui en friches afin d'éviter leur prolifération et rester dans les objectifs de la démarche AAC à savoir : maintenir une activité agricole compatible avec la préservation de la qualité de l'eau captée,
- ✓ L'animation pour favoriser des échanges parcellaires entre agriculteurs,

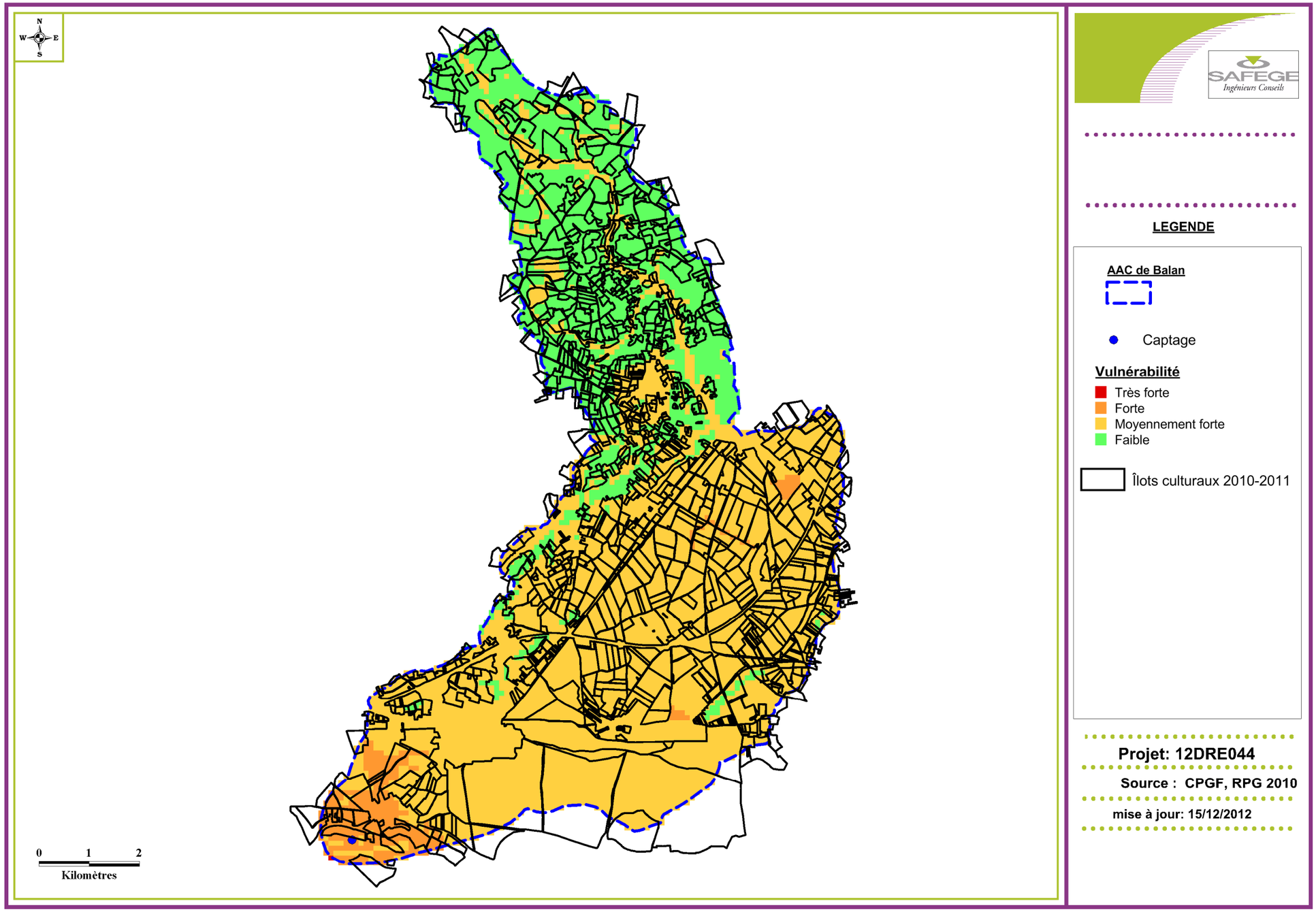

Figure 8-1 : Parcelles et zones de sensibilité (phase hydrogéologique)

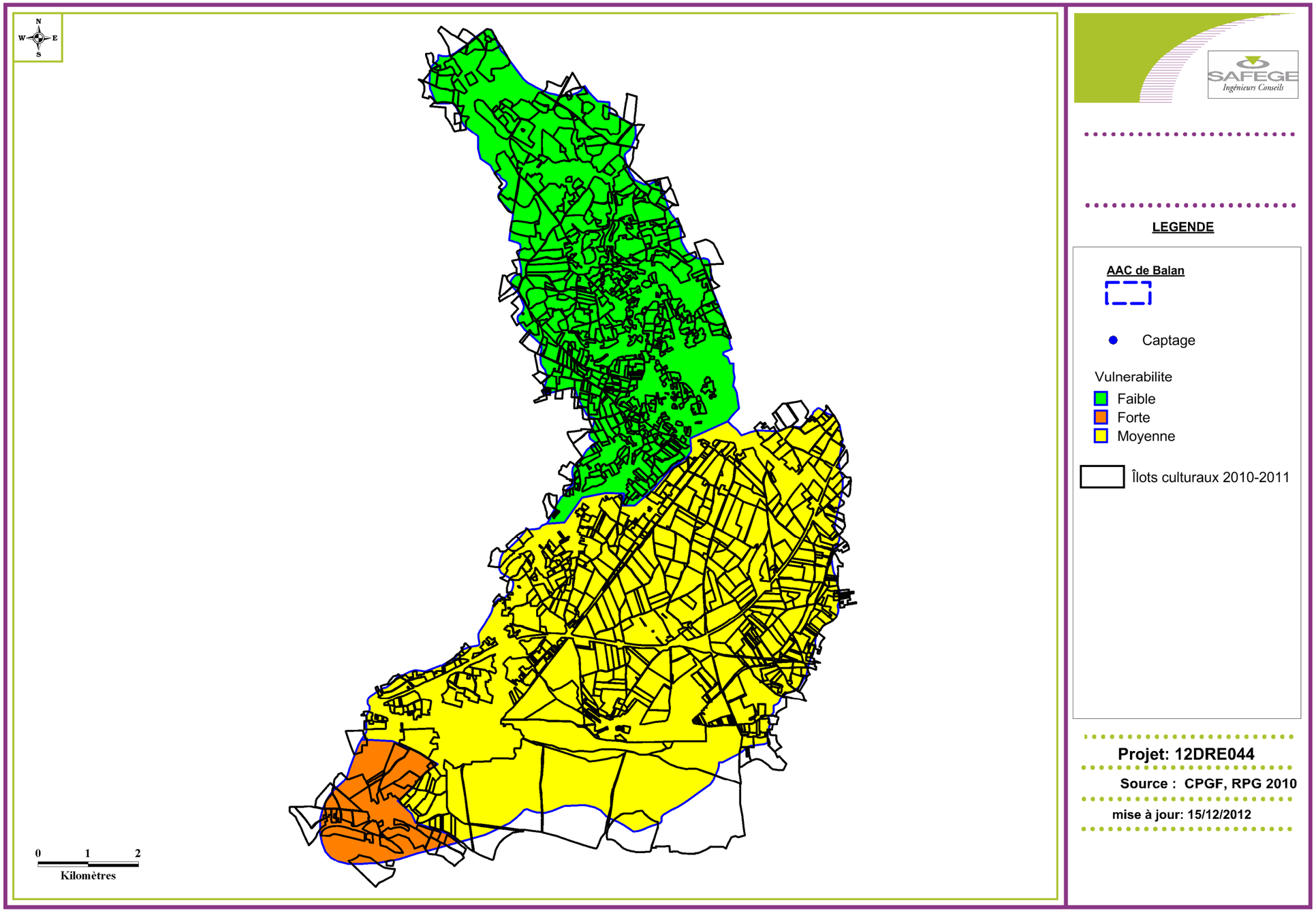

Figure 8-2 : Parcelles et zones de sensibilité simplifiées

9

Conclusion générale

Le plan d'actions proposé découle du diagnostic territorial des pressions agricoles et non agricoles et de la concertation qui a été menée en commissions de septembre 2013 à janvier 2014.

Cette proposition de plan d'actions comprend 12 actions non agricoles et 15 actions agricoles, synthétisées dans des fiches-action. Le coût total se décompose en coût d'animation et en dépenses pour la réalisation des actions.

Les dépenses liées à la réalisation des actions sur l'AAC de Balan sont estimées à 57 550 €HT par an. Les financeurs (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Département de l'Ain, Région Rhône Alpes, etc.) accompagnent financièrement les porteurs de projets.

L'animation peut être mutualisée sur les 2 aires d'alimentation des captages de Thil et de Balan avec des réunions communes, ce qui réduit les coûts globaux.

Pour une animation complètement mutualisée, le besoin est évalué à :

- ✓ 0,4 ETP/an pour l'animation générale dont environ 0,2 ETP/an pour l'animation non agricole
- ✓ Et 0,4 ETP/an pour l'animation agricole.

L'animation peut être financée à 80% par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse sur la base d'un plafond de 110 K€TTC/an par ETP. D'après nos propositions d'actions et sur la base de financement de l'Agence de l'Eau, le coût de l'animation s'élève à 84,7 K€ TTC/an pour les 2 AAC.

Etant donné les temps d'animation nécessaires à passer, il apparaît possible de partager l'animation sur d'autres AAC. La question est à l'étude au niveau départemental.

Rappelons que la réussite de la mise en place de ce plan d'actions est conditionnée par la volonté et l'engagement des acteurs locaux. L'animation est indispensable pour maintenir une dynamique locale.

Lorsque l'animateur/trice générale sera engagée, le travail de construction du plan d'actions sera repris afin de tenir compte des possibilités de financements et d'implication des parties prenantes. Un programme d'actions sera rédigé et contractualisé sous la forme d'une charte d'engagement impliquant les maitres d'ouvrages, les financeurs et les organismes susceptibles d'intervenir directement sur le terrain.

ANNEXE 1

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTIONS

AAC de Balan : Actions non agricoles

Objectif	Code action	Priorité	Action	Détail action	Maître d'Ouvrage	Partenaires techniques	Indicateur de suivi de l'action	Objectif de réalisation de l'action AAC Balan	Temps d'animation non agricole / an mutualisé entre AAC de Thil et AAC de Balan	Détail coût indicatif	Coût total hors animation et avant subventions (€HT) AAC Balan	Financements potentiels
Réduire les risques de pollution azotée liés à l'assainissement	NA1	1	**Poursuivre la mise en place des derniers SPANC prioritairement dans les AAC**		**communes**	Service d'Assistance Technique d'Assainissement Autonome (SATAA) du CG01	Nb SPANC en place	Renforcer l'animation en partenariat avec le SATAA (CG01) sur les communes de l'AAC	2	Coût moyen par ANC : 8500€ Contrôles facturés au titulaire de l'abonnement d'eau	coût à la charge des particuliers	Subvention de 4400€ par ANC (AERMC + CG01)
	NA2	1	**Sensibiliser les particuliers** **Poursuivre le contrôle des installations ANC et leur réhabilitation**	**particuliers dont les installations ont été déclarées non conformes aux enjeux de préservation de la qualité de l'eau et les inciter à la réhabilitation de leur installation**	**communes**	* SATAA du CG01 * GRAIE (Groupe de Recherche de Rhône-Alpes sur les Infrastructures et l'Eau)	Nb de réunions d'information aux communes Nb d'habitants informés % des installations non conformes présentant un risque sanitaire et/ou environnemental réhabilitées dans les 4 communes prioritaires					
Limiter les risques de pollution liés aux traitements phytosanitaires sur les voieries	NA3	1	**Etude de la possibilité de convention collectivité-RFF** pour l'entretien des tronçons non traités en bord de gare		**3 CM**	CROPPP, FRAPNA SNCF, CG01, APRR	Convention collectivité - RFF	Pas de traitement en zone très sensible et conventionnement avec collectivité pour entretien manuel (à étudier)	2	Concertation collectivité-RFF : animation non agricole	coût d'animation non agricole	AERMC : 80%

AAC de Balan : Actions non agricoles

Objectif	Code action	Priorité	Action	Détail action	Maître d'Ouvrage	Partenaires techniques	Indicateur de suivi de l'action	Objectif de réalisation de l'action AAC Balan	Temps d'animation non agricole / an mutualisé entre AAC de Thil et AAC de Balan	Détail coût indicatif	Coût total hors animation et avant subventions (€HT) AAC Balan	Financements potentiels
Limiter les risques de pollution liés aux traitements phytosanitaires dans les communes	NA4	1	**Sensibiliser et accompagner les communes à l'engagement dans la charte "Objectif zéro pesticides dans nos villes et villages"**		**3 CM**	SBVA, CROPPP, FRAPNA	* Nb de journées d'information * % de communes engagées dans la démarche de réduction des pesticides	2 journées sensibilisation et visites par an	8		coût d'animation non agricole	AERMC : 80%
	NA5	1	**Formation aux techniques alternatives des agents techniques en charge de l'entretien des espaces verts**	**selon le niveau d'engagement de la commune dans la démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires**	**3 CM**	CNFPT	* Nb de formations organisées par an * % agents formés aux techniques alternatives	* 1 formation / an * 100% agents techniques en charge des traitements ont participé à une formation sur les techniques alternatives	2	pour 1 session de formation : 4 jours (prépa + mise en œuvre) à 700€HT/jour	2 800,00 €	AERMC : 80%
	NA6	1	**Accompagnement des communes vers du "zéro phyto" :**	**Volet étude : Réaliser un plan de désherbage avec aménagement/conception des espaces publics**	**3 CM et communes**	CROPPP, prestataire retenu pour réaliser le plan de désherbage	Nombre de communes ayant réalisé un plan de désherbage	100% des communes	4	Coût moyen d'un plan de désherbage : 1,50 € par habitant (fonction de a taille de la commune, la production ou non d'une cartographie des espaces, la réalisation d'éléments de communication et de formations), soit 3 750 €HT pour une commune de 2500 habitants (moyenne sur l'AAC)	coût à la charge des communes	AERMC : 80%
	NA7	1	**Accompagnement des communes vers du "zéro phyto" :**	**Volet investissements : 1- Acquérir du matériel de désherbage alternatif par les communes prévu par le plan de désherbage (balayeuse mécanique, désherbeur thermique gaz ou vapeur d'eau, etc.) 2- Mettre en oeuvre de techniques alternatives préventives (paillage, gestion des tontes et choix des espèces implantées avec plantes couvresol et diversité des essences végétales)**	**3 CM et communes**	CROPPP, prestataire retenu pour réaliser le plan de désherbage	* Evolution des quantités et type de produits phytosanitaires utilisés sur la commune * Mise en œuvre de techniques alternatives sur l'AAC : oui ou non * Nb de matériels de désherbage alternatif achetés	zéro phyto dans les communes des zones les plus sensibles (vulnérabilité moyenne à forte)	4	Matériel : fonction des préconisations des plans de désherbage (de 400 à 1800€HT selon matériel)	coût à la charge des communes	AERMC : 80%
	NA8	1	**Sensibiliser les particuliers aux risques liés aux usages des produits phytosanitaires et à l'acceptation de la végétation spontanée**	**via les magasins verts, centres commerciaux… + encarts techniques dans les bulletins municipaux, journées de démonstration**	**3 CM et communes**	CROPPP, FRAPNA	* Nombre de communiqués auprès des particuliers sur les bonnes pratiques de jardinage sans produit phytosanitaire * Nombre d'animations dans les jardineries sur les pratiques alternatives * Nombre de participants à l'événement annuel	* 2 encarts dans les bulletins communaux par an * une animation annuelle dans les jardinerie * un événement annuel (expo, débat, etc.) mutualisé sur l'AAC	4	Temps de conception, réalisation de l'encart dans le bulletin communal, coût mutualisé entre les communes des AAC	coût d'animation non agricole	AERMC : 80%

AAC de Balan : Actions non agricoles

Objectif	Code action	Priorité	Action	Détail action	Maître d'Ouvrage	Partenaires techniques	Indicateur de suivi de l'action	Objectif de réalisation de l'action AAC Balan	Temps d'animation non agricole / an mutualisé entre AAC de Thil et AAC de Balan	Détail coût indicatif	Coût total hors animation et avant subventions (€HT) AAC Balan	Financements potentiels
Limiter les risques de pollution accidentelle des activités industrielles et artisanales	NA9	1	Animation auprès des entreprises	1- Pré-diagnostic environnement 2- Accompagnement des entreprises dans leurs projets liés à la gestion de l'eau (pré-traitement ou recyclage des eaux usées, technologies propres, sobres et sûres)	**SIE Thil Nievroz**	Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Ain pour les industriels et Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour les artisans	Nb de pré-diagnostics	Pas d'objectif	2		coût déjà pris en charge par CCI et CMA	
	NA10	1	Sensibiliser les entreprises et les entreprises spécialisées espaces verts à l'entretien des espaces verts (mettre en place un cahier des charges)		**SIE Thil Nievroz**	CCI, CMA + ASCOT (Association des Industriels et Artisans de la Côtière)	Nb d'entreprises engagées dans une démarche de réduction des traitements		3		coût d'animation non agricole	AERMC : 80%
	NA11	1	Avoir une liste à jour des activités à risques et les informer régulièrement des risques pour l'AEP, vérifier les conformités des rejets dans les réseaux communaux		**SIE Thil Nievroz, communes**	CCI, CMA + ASCOT (Association des Industriels et Artisans de la Côtière)	Nb de réunions d'information	1 réunion / an	2		coût d'animation non agricole	AERMC : 80%
	NA12	2	Etudes et travaux de mise en place ou rénovation d'outils de gestion des pollutions (bassins de confinement, ouvrages d'épuration…) au cas par cas		**SIE Thil Nievroz**	CCI, CMA + ASCOT (Association des Industriels et Artisans de la Côtière), bureaux d'étude	Nb de sites aménagés en zone sensible	Sécurisation des sites à risques identifiés dans le diagnostic		coût travaux (séparateur hydrocarbure : 5 à 10 K€ et bacs de rétention : 500 à 2000 € selon taille)	coût travaux	AERMC : étude 50%, travaux de 30 à 70% en fonction de pollutions traités et de la taille de l'entreprise

TOTAL général des temps d'animation non agricole (jours)	**33**	**jours**	
TOTAL général des coûts hors animation pour actions proposées chaque année (€HT)		**jours**	**2 800,00 €**

Actions agricoles

Objectif	Code action	Priorité	Action	Détail de l'action	Maître d'Ouvrage	Partenaires techniques	Indicateur de suivi de l'action	Objectif de réalisation de l'action AAC Balan	Temps d'animation agricole / an, mutualisé entre AAC de Thil et AAC de Balan	Coût total hors animation et avant subventions (€HT) AAC Balan	Financements potentiels
Socle d'actions proposées chaque année											
Optimiser les pratiques et réduire les risques de transferts en nitrates et pesticides	A1	1	**Conseil individuel**	Diagnostic initial et suivi pendant 5 ans. Optimiser les pratiques ou engager une démarche de réduction des risques selon pratiques actuelles et évaluer l'impact technico-économique de changements des pratiques.	**3 CM**	**CA01, Terre d'Alliances, Ets Bernard**	* Nb d'agriculteurs en suivi individuel sur l'AAC et en zones de forte sensibilité * Ecart au conseil * Lien pratiques et Reliquat Entrée Hiver	15 suivis individuels dont 5 en zone de forte sensibilité	3	31 500,00 €	AERMC : 80%
	A2	1	**Journées techniques, démonstrations et formations**	* Rappel de la réglementation * Gestion de l'interculture, désherbage alternatif, pratiques innovantes * Echanges entre agriculteurs bio et conventionnels (désherbage mécanique, légumineuses, rotation, variétés, leviers agronomique etc.)	**3 CM**	**CA01, Terre d'Alliances, Ets Bernard**	* Nb de journées techniques ou démonstrations * Nombre de participants aux journées techniques	3 journées techniques et ou formations / an	10	coût animation agricole	AERMC : 80%
	A3	1	**Inciter financièrement** à acquérir du matériel de désherbage alternatif et accompagner les agriculteurs dans leurs demandes de subvention		**3 CM, agriculteurs**	**CA01, Terre d'Alliances, Ets Bernard, CUMA**	Nb de matériel de désherbage mécanique acquis	Pas d'objectif de résultat	2	Coût matériel à la charge des agriculteurs	Financement PVE et reste à la charge de l'exploitant
		1	Sensibilisation des agriculteurs aux bonnes pratiques lors des contrôles pulvérisateur		**3 CM**	**CA01, Terre d'Alliances, Ets Bernard, CEDA, vendeurs de matériels**	* Nb de journées avec présence d'un animateur * Nb d'agriculteurs informés	2 jours /an	6	coût animation agricole	AERMC : 80%
Mieux valoriser les engrais de ferme : optimiser les épandages sur cultures de printemps (date, dose)	A4	2	**Campagne d'analyses** d'engrais de ferme et pesées d'épandeurs et communication des résultats		**3 CM**	**CA01, Terre d'Alliances, Ets Bernard**	* Nb d'analyses d'effluent * Nb d'exploitations ayant fait au moins une analyse * Nb d'exploitations ayant fait au moins 1 pesée	25 analyses 1 restitution collective	5	1 500,00 €	AERMC : 80%
Sécuriser les sites d'exploitation pour réduire les risques de pollutions ponctuelles	A5	1	**Diagnostics** de site d'exploitation	Aider les agriculteurs à concevoir l'aménagement de leurs sites d'exploitation, en réalisant des études de faisabilité pour des aires collectives ou individuelles	**3 CM**	**CA01, Terre d'Alliances, Ets Bernard**	Nb de diagnostics cour de ferme	10 diagnostics cour de ferme	2	7 000,00 €	AERMC : 80%
	A6	1	Accompagner l'**aménagement** des sites d'exploitation	Construction d'aires de remplissage-lavage (ARR) avec système de traitement des effluents après établissement d'un pré-projet et accompagner les agriculteurs dans leurs demandes de subvention	**Agriculteurs**	**CA01, Terre d'Alliances, Ets Bernard**	Nb d'aires remplissage-rinçage (ARR)	10 Aires de Remplissage Rinçage	2	à la charge de l'agriculteur	Financement PVE et reste à la charge de l'exploitant
Suivre l'évolution des nitrates dans le sol : * sensibilisation des agriculteurs, * suivi des risques de transferts des nitrates vers la nappe	A8	1	**Mise en place d'un réseau de reliquats azotés entrée et sortie d'hiver**	Créer un réseau de suivi et de référence sur des parcelles représentatives, diffuser un document de communication avec les résultats et s'appuyer sur la station de Recherche de Satolas	**3 CM**	**CA01, Terre d'Alliances, Ets Bernard**	Nb de parcelles suivies avec des reliquats	Réseau de mesures en entrée et sortie hiver sur 20 parcelles soit 40 analyses par an	10	6 400,00 €	AERMC : jusqu'à 80%

Actions agricoles

Objectif	Code action	Priorité	Action	Détail de l'action	Maître d'Ouvrage	Partenaires techniques	Indicateur de suivi de l'action	Objectif de réalisation de l'action AAC Balan	Temps d'animation agricole / an, mutualisé entre AAC de Thil et AAC de Balan	Coût total hors animation et avant subventions (€HT) AAC Balan	Financements potentiels
Animation des commissions agricoles	A9	1	Mettre en place et animer un groupe technique avec les partenaires techniques (OPA)	* Echanges et retours d'expérience, harmonisation des discours auprès des agriculteurs. * Coordonner les prestations de conseil individuel entre les différents partenaires techniques (CA, coopérative, négoce)	**3 CM et SIE Thil Nievroz**	**CA01, Terre d'Alliances, Ets Bernard**	* Nb de commissions agricoles * Nb de messages techniques communs OPA	* 2 commissions agricoles /an * 3 messages techniques communs /an	10	coût animation agricole	AERMC : 80%
Animation d'un groupe d'agriculteurs	A10	1	Mettre en place et animer un groupe de travail avec les agriculteurs	Avec les agriculteurs qui souhaitent porter le plan d'actions et participer au projet de territoire, échanger sur des points techniques (Amorcer une réflexion sur le développement des OAD)	**3 CM et SIE Thil Nievroz**	**CA01, Terre d'Alliances, Ets Bernard**	* Nb de réunions de travail	2 réunions / an	5	coût animation agricole	AERMC : 80%
Suivi des pratiques et calcul des indicateurs agricoles	A11	1	Renseigner les indicateurs de suivi des pratiques agricoles		**3 CM et SIE Thil Nievroz**	**CA01, Terre d'Alliances, Ets Bernard**	Synthèse suivi indicateurs		10	coût animation agricole	AERMC : 80%

TOTAL général des temps d'animation agricole pour actions proposées chaque année (jours)	**65**	
TOTAL général des coûts hors animation pour actions proposées chaque année (€HT)		**46 400,00 €**

Actions agricoles

Objectif	Code action	Priorité	Action	Détail de l'action	Maître d'Ouvrage	Partenaires techniques	Indicateur de suivi de l'action	Objectif de réalisation de l'action AAC Balan	Temps d'animation agricole / an, mutualisé entre AAC de Thil et AAC de Balan	Coût total hors animation et avant subventions (€HT) AAC Balan	Financements potentiels
Actions à activer en fonction des travaux des groupes techniques et des besoins en cours de programme											
Accompagner vers des systèmes de culture innovants	A12	1	**Visites** de fermes à pratiques innovantes	DEPHY (invitation particulière) ou autres à l'extérieur de l'AAC	**3 CM et SIE Thil Nievroz**	**CA01, Terre d'Alliances, Ets Bernard**	* Nb de journées techniques ou portes ouverts * Nb de participants	1 journée/an	6	coût animation agricole	AERMC : 80% hors DEPHY
Soutenir le développement de l'agriculture biologique	A13	2	**Pré-diagnostics puis diagnostics** de conversion à l'agriculture biologique	Identifier les agriculteurs intéressés et proposer des diagnostics	**3 CM et SIE Thil Nievroz**	**CA01, ADABIO**	Nb de diagnostics de pré-conversion et nb de diagnostics conversion Nb d'agriculteurs en bio ou en conversion SAU bio ou en conversion	5 pré-diagnostics et 3 diagnostics	5	déjà financé par l'Agence de l'Eau et/ou le Conseil Régional	
Améliorer les connaissances pour mieux conseiller les agriculteurs	A14	1	**Expérimentation** de techniques alternatives	(semis sous couvert, couvert permanent, limitation des désherbages d'automne, etc.)	**3 CM et SIE Thil Nievroz**	**CA01, Terre d'Alliances, Ets Bernard**	Nombre de parcelles d'essai mises en place et nombre d'agriculteurs sensibilisés				AERMC : 50%
	A15	2	Suivi du comportement des effluents organiques dans le sol (analyses, dates épandage, comportement dans le sol) : minéralisation, réorganisation…		**3 CM et SIE Thil Nievroz**	**CA01, Terre d'Alliances, Ets Bernard**	Nombre de parcelles d'essai mises en place et nombre d'agriculteurs sensibilisés				AERMC : 50%

TOTAL général des temps d'animation agricole pour actions à caractère innovant (jours)	**11**
TOTAL général des coûts hors animation pour actions proposées chaque année (€HT)	

ANIMATION GENERALE DU PLAN D'ACTIONS

	Détail animation	**Indicateur de suivi de l'action**	**Objectif de réalisation par an sur les 2 AAC**	Temps d'animation **(jours / an)** sur les 2 AAC	**Coût total hors animation et avant subventions (€HT)**	**Financements potentiels**
Animation générale du plan d'actions						
Animation des comités techniques et comités de pilotage	Mettre en place le comité et animer les réunions	Nb de comités techniques et de pilotage	2 COTECH et 1 COPIL	8		AERMC : 80%
Animation de la commission non agricole et participation aux commissions agricoles	* Mettre en place la commission non agricole et animer les réunions * Participer aux commissions agricoles	Nb de commissions non agricoles	1 commission non agricole	4		
Coordination et suivi de l'avancement du projet et gestion du budget	* Coordination : référent des acteurs locaux * Renseigner le tableau de bord avec les indicateurs de suivi dont suivi cartographique * Contacts acteurs locaux * Synthèse sur l'état des lieux et sur les actions agricoles et non agricoles	Suivi du tableau de bord Rédaction d'un rapport annuel		20		
Animation non agricole	* Sensibilisation des communes sur l'assainissement en partenariat avec le SATAA (CG01) * Coordination de la démarche d'information aux collectivités, particuliers et entreprises sur la réduction des traitements phytosanitaires en partenariat avec la Frapna/Cropp et la CCI * Accompagnement des collectivités et entreprises pour leurs dossiers de demandes de subvention			33	détail animation dans le tableau des actions non agricoles	
Participation aux actions agricoles	Présence aux journées techniques			5		
Communication	Diffuser un bulletin d'information aux acteurs locaux et partenaires : informations qualité de l'eau, suivi du plan d'actions et informations techniques, bonnes pratiques	Nb de bulletins diffusés par an	3 bulletins / an	5	Coût de diffusion = **1000€HT/an** avec 3 diffusions par an, soit 5000 €HT sur 5 ans	AERMC : 50%
Renforcement du suivi de la qualité de l'eau	Réaliser le bilan du suivi analyse d'eau en lien avec la pluviométrie	1- Résultats d'analyses 2- Fréquence d'analyses dont la teneur en nitrates est supérieure à 35 mg/l 3- Suivi des molécules rencontrées et % analyses non conformes		3	Coût analyse : 350€/analyse (nitrates + pesticides) * 5 mois la 1ère année puis 4 analyses / an les 4 années suivantes soit **7 350 €HT sur 5 ans pour chaque AAC**	AERMC : 80%

TOTAL jours / an	**78**	**jours**
TOTAL ETP (base 200 jours/an)	**0,39**	

ANNEXE 2

FICHES ACTIONS

AAC de Balan : actions non agricoles

Thématique : NITRATES	Fiche n°NA1/NA2

Objectif	**Réduire les risques de pollution azotée liés à l'assainissement**
Constat	*** 1 commune ne dispose pas de SPANC : Charnoz sur Ain** *** Reste 44% des ANC à contrôler, soit 643 ANC (330 en cours) et 6 réhabilitations sur 24 ANC diagnostiquées non-conformes**

ACTIONS

DESCRIPTIF		Maître d'ouvrage	Partenaires Techniques	Indicateur de suivi de l'action	Objectif de réalisation	Commentaire	Temps d'animation non agricole (jours/an)	Détail du coût indicatif avant subvention	Coût annuel (€HT) avant subvention	Financements potentiels
Poursuivre la mise en place des derniers SPANC prioritairement dans les AAC		communes	Service d'Assistance Technique d'Assainissement Autonome (SATAA) du CG01	Nb SPANC en place	Renforcer l'animation en partenariat avec le SATAA (CG01) sur les communes de l'AAC		2	Coût moyen par ANC : 8500€ Contrôles facturés au titulaire de l'abonnement d'eau	coût à la charge des particuliers	Subvention de 4400€ par ANC (AERMC + CG01)
Sensibiliser les particuliers **Poursuivre le contrôle des installations ANC et leur réhabilitation**		communes	* SATAA du CG01 * GRAIE (Groupe de Recherche de Rhône-Alpes sur les Infrastructures et l'Eau)	Nb de réunions d'information aux communes Nb d'habitants informés % des installations non conformes présentant un risque sanitaire et/ou environnemental réhabilitées dans les 4 communes prioritaires	Renforcer l'animation en partenariat avec le SATAA (CG01) sur les communes de l'AAC					

AAC de Balan : actions non agricoles

Thématique : PESTICIDES	Fiche n°NA3

Objectif	**Limiter les risques de pollution liés aux traitements phytosanitaires sur les voieries**
Constat	**Linéaire de voierie : 30 km de routes départementales D1084, D 658, D 124, D 4, D 65 et D65b gérées par le CG01 ; autoroutes A42 : 11,5 km, particulièrement sur le district de Dagneux gérées par APRR ; voie ferrée (10 km sur AAC) gérées par RFF.** **Pas de stockage de produits sur l'AAC.** **Utilisation de techniques alternatives (fauche des routes départementales, dosatrons sur les autoroutes et traitements localisés(GPS + Infrarouge) sur les lignes ferrovières.** **Des traitements quasi systématiques et indispensables dans les zones hors d'accès au fauchage.**

ACTIONS

DESCRIPTIF		Maître d'ouvrage	Partenaires Techniques	Indicateur de suivi de l'action	Objectif de réalisation	Commentaire	Temps d'animation non agricole (jours/an)	Détail du coût indicatif avant subvention	Coût annuel (€HT) avant subvention	Financements potentiels
Etude de la possibilité de convention collectivité-RFF pour l'entretien des tronçons non traités en bord de gare		3 CM	CROPPP, FRAPNA SNCF, CG01, APRR	Convention collectivité - RFF	Pas de traitement en zone très sensible et conventionnement avec collectivité pour entretien manuel (à étudier)	réflexion départementale pour la gestion de l'ambroisie	2	Concertation collectivité-RFF : animation non agricole	coût d'animation non agricole	AERMC : 80%

AAC de Balan : actions non agricoles

Thématique : PESTICIDES	Fiche n°NA4->NA8

Objectif	Limiter les risques de pollution liés aux traitements phytosanitaires dans les communes
Constat	**14 communes concernées par l'AAC** **1 commune en « Zéro Phyto » : Pérouges** **1 commune ISO 14001 : Méximieux** **8 communes utilisent des techniques alternatives (sur 9)** **4 communes sont prêtes à s'investir dans la démarche « Objectif Zéro Phyto »** **Quelques dépassements de doses homologuées** **Local de stockage des produits à mettre aux normes pour 50 % des communes** **Manque de formation aux risques environnementaux des employés en charge des traitements (3 communes/9)** **Aucun plan de désherbage** **2 jardineries (Gamm vert Meximieux, Bernard Meximieux)**

ACTIONS

DESCRIPTIF		Maître d'ouvrage	Partenaires Techniques	Indicateur de suivi de l'action	Objectif de réalisation	Commentaire	Temps d'animation non agricole (jours/an)	Détail du coût indicatif avant subvention	Coût annuel (€HT) avant subvention	Financements potentiels
Sensibiliser et accompagner les communes à l'engagement dans la charte "Objectif zéro pesticides dans nos villes et villages"		3 CM	SBVA, CROPPP, FRAPNA	* Nb de journées d'information * % de communes engagées dans la démarche de réduction des pesticides	2 journées sensibilisation et visites par an		8		coût d'animation non agricole	AERMC : 80%
Formation aux techniques alternatives des agents techniques en charge de l'entretien des espaces verts	selon le niveau d'engagement de la commune dans la démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires	3 CM	CNFPT	* Nb de formations organisées par an * % agents formés aux techniques alternatives	* 1 formation / an * 100% agents techniques en charge des traitements ont participé à une formation sur les techniques alternatives		2	pour 1 session de formation : 4 jours (prépa + mise en œuvre) à 700€HT/jour	2 800,00	AERMC : 80%
Accompagnement des communes vers du "zéro phyto" :	Volet étude : Réaliser un plan de désherbage avec aménagement/conception des espaces publics	3 CM et communes	CROPPP, prestataire retenu pour réaliser le plan de désherbage	Nombre de communes ayant réalisé un plan de désherbage	100% des communes		4	Coût moyen d'un plan de désherbage : 1,50 € par habitant (fonction de a taille de la commune, la production ou non d'une cartographie des espaces, la réalisation d'éléments de communication et de formations), soit 3 750 €HT pour une commune de 2500 habitants (moyenne sur l'AAC)	coût à la charge des communes	AERMC : 80%
Accompagnement des communes vers du "zéro phyto" :	Volet investissements : 1- Acquérir du matériel de désherbage alternatif par les communes prévu par le plan de désherbage (balayeuse mécanique, désherbeur thermique gaz ou vapeur d'eau, etc.) 2- Mettre en oeuvre de techniques alternatives préventives (paillage, gestion des tontes et choix des espèces implantées avec plantes couvresol et diversité des essences végétales)	3 CM et communes	CROPPP, prestataire retenu pour réaliser le plan de désherbage	* Evolution des quantités et type de produits phytosanitaires utilisés sur la commune * Mise en œuvre de techniques alternatives sur l'AAC : oui ou non * Nb de matériels de désherbage alternatif achetés	zéro phyto dans les communes des zones les plus sensibles (vulnérabilité moyenne à forte)		4	Matériel : fonction des préconisations des plans de désherbage (de 400 à 1800€HT selon matériel)	coût à la charge des communes	AERMC : 80%
Sensibiliser les particuliers aux risques liés aux usages des produits phytosanitaires et à l'acceptation de la végétation spontanée	via les magasins verts, centres commerciaux… + encarts techniques dans les bulletins municipaux, journées de démonstration	3 CM et communes	CROPPP, FRAPNA	* Nombre de communiqués auprès des particuliers sur les bonnes pratiques de jardinage sans produit phytosanitaire * Nombre d'animations dans les jardineries sur les pratiques alternatives * Nombre de participants à l'événement annuel	* 2 encarts dans les bulletins communaux par an * une animation annuelle dans les jardinerie * un événement annuel (expo, débat, etc.) mutualisé sur l'AAC		4	Temps de conception, réalisation de l'encart dans le bulletin communal, coût mutualisé entre les communes des AAC	coût d'animation non agricole	AERMC : 80%

AAC de Balan : actions non agricoles

Thématique : NITRATES ET PESTICIDES	Fiche n°NA9->n12

Objectif	**Limiter les risques de pollution accidentelle des activités industrielles et artisanales**
Constat	**Des risques d'écoulement de fioul en cas de fuite et aire de manipulation des produits phytosanitaires peu étanche, Sur un site, STEP sous dimensionnée mais travaux de réhabilitation prévus**

ACTIONS

DESCRIPTIF		Maître d'ouvrage	Partenaires Techniques	Indicateur de suivi de l'action	Objectif de réalisation	Commentaire	Temps d'animation non agricole (jours/an)	Détail du coût indicatif avant subvention	Coût annuel (€HT) avant subvention	Financements potentiels
Animation auprès des entreprises	1- Pré-diagnostic environnement 2- Accompagnement des entreprises dans leurs projets liés à la gestion de l'eau (pré-traitement ou recyclage des eaux usées, technologies propres, sobres et sûres)	SIE Thil Nievroz	Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Ain pour les industriels et Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour les artisans	Nb de pré-diagnostics	Pas d'objectif		2	Visite et restitution par la CCI de l'Ain	coût déjà pris en charge par CCI et CMA	
Sensibiliser les entreprises et les entreprises spécialisées espaces verts à l'entretien des espaces verts (mettre en place un cahier des charges)		SIE Thil Nievroz	CCI, CMA + ASCOT (Association des Industriels et Artisans de la Côtière)	Nb d'entreprises engagées dans une démarche de réduction des traitements	Nb d'entreprises engagées dans une démarche de réduction des traitements		3	Réunions d'information	coût d'animation non agricole	AERMC : 80%
Avoir une liste à jour des activités à risques et les informer régulièrement des risques pour l'AEP, vérifier les conformités des rejets dans les réseaux communaux		SIE Thil Nievroz, communes	CCI, CMA + ASCOT (Association des Industriels et Artisans de la Côtière)	Nb de réunions d'information	1 réunion / an		2		coût d'animation non agricole	AERMC : 80%
Etudes et travaux de mise en place ou rénovation d'outils de gestion des pollutions (bassins de confinement, ouvrages d'épuration…) au cas par cas		SIE Thil Nievroz	CCI, CMA + ASCOT (Association des Industriels et Artisans de la Côtière), bureaux d'étude	Nb de sites aménagés en zone sensible	Sécurisation des sites à risques identifiés dans le diagnostic			coût travaux (séparateur hydrocarbure : 5 à 10 K€ et bacs de rétention : 500 à 2000 € selon taille)	coût travaux	AERMC : étude 50%, travaux de 30 à 70% en fonction de pollutions traités et de la taille de l'entreprise

AAC de Balan : actions agricoles

Thématique : NITRATES ET PESTICIDES	Fiche n°A1->A3

Objectif	**Optimiser les pratiques et réduire les risques de transferts en nitrates et pesticides**
Constat	*** 117 agriculteurs ont des parcelles dans l'AAC de Thil (RPG 2010)** *** 5 agriculteurs en zone de forte sensibilité et 14 moyennement sensible** *** 43% agriculteurs enquêtés sont peu techniques, sécuritaires et 26% techniques, cherchant à optimiser les apports et intéressés par l'innovation** *** 50% des agris ont des rotations courtes, où le risque de perte de nitrates est difficilement gérable en interculture.**

ACTIONS

DESCRIPTIF		Maître d'ouvrage	Partenaires Techniques	Indicateur de suivi de l'action	Objectif de réalisation	Commentaire	Temps d'animation agricole (jours/an)	Détail du coût indicatif avant subvention	Coût annuel (€HT) avant subvention	Financements potentiels
Conseil individuel	Diagnostic initial et suivi pendant 5 ans. Optimiser les pratiques ou engager une démarche de réduction des risques selon pratiques actuelles et évaluer l'impact technico-économique de changements des pratiques.	3 CM	CA01, Terre d'Alliances, Ets Bernard	* Nb d'agriculteurs en suivi individuel sur l'AAC et en zones de forte sensibilité * Ecart au conseil * Lien pratiques et Reliquat Entrée Hiver	#REF!	Sur 5 ans, avec animation dès la 1ère année. Privilégier les agriculteurs en zones sensibles et un échantillon représentatif (ayant des marges de progrès, leaders)	3	Prestation : 2100€HT/agriculteur/an	31 500,00 €	AERMC : 80%
Journées techniques, démonstrations et formations	* Rappel de la réglementation * Gestion de l'interculture, désherbage alternatif, pratiques innovantes * Echanges entre agriculteurs bio et conventionnels (désherbage mécanique, légumineuses, rotation, variétés, leviers agronomique etc.)	3 CM	CA01, Terre d'Alliances, Ets Bernard	* Nb de journées techniques ou démonstrations * Nombre de participants aux journées techniques	3 journées techniques et ou formations / an		10		coût animation agricole	AERMC : 80%
Inciter financièrement à acquérir du matériel de désherbage alternatif et accompagner les agriculteurs dans leurs demandes de subvention		3 CM, agriculteurs	CA01, Terre d'Alliances, Ets Bernard, CUMA	Nb de matériel de désherbage mécanique acquis	Pas d'objectif de résultat		2	Coût matériel à la charge des agriculteurs	Coût matériel à la charge des agriculteurs	Financement PVE et reste à la charge de l'exploitant
Sensibilisation des agriculteurs aux bonnes pratiques lors des contrôles pulvérisateur		3 CM	CA01, Terre d'Alliances, Ets Bernard, CEDA, vendeurs de matériels	* Nb de journées avec présence d'un animateur * Nb d'agriculteurs informés	2 jours /an		6		coût animation agricole	AERMC : 80%

AAC de Balan : actions agricoles

Thématique : NITRATES	Fiche n°A4

Objectif	**Mieux valoriser les engrais de ferme : optimiser les épandages sur cultures de printemps (date, dose)**
Constat	*** 9 exploitations en polyculture-élevage / 23 enquêtés (40%), soit environ 45 éleveurs sur les 117 exploitants** *** 65% des éleveurs ne font pas d'analyses d'effluents** *** 55% des éleveurs ne pèsent pas leurs épandeurs** *** Faibles surfaces épandues avec des boues de STEP** *** Quelques pratiques d'épandage d'engrais de ferme à teneur en azote élevée à l'automne**

ACTIONS

DESCRIPTIF		Maître d'ouvrage	Partenaires Techniques	Indicateur de suivi de l'action	Objectif de réalisation	Commentaire	Temps d'animation agricole (jours/an)	Détail du coût indicatif avant subvention	Coût annuel (€HT) avant subvention	Financements potentiels
Campagne d'analyses d'engrais de ferme et pesées d'épandeurs et communication des résultats		3 CM	CA01, Terre d'Alliances, Ets Bernard	* Nb d'analyses d'effluent * Nb d'exploitations ayant fait au moins une analyse * Nb d'exploitations ayant fait au moins 1 pesée	25 analyses 1 restitution collective		5	Coût d'une analyse : 60€HT	1 500,00 €	AERMC : 80%

AAC de Balan : actions agricoles

Thématique : PESTICIDES	Fiche n°A5/A6

Objectif	**Sécuriser les sites d'exploitation pour réduire les risques de pollutions ponctuelles**
Constat	*** 45 corps de ferme sur AAC Balan, 22 en zones de vulnérabilité moyenne (19) à forte (3)** *** 4 agriculteurs ont déjà bénéficié du PVE, notamment pour la construction d'aire de remplissage, la mise aux normes du local phytosanitaire, ou l'achat de matériel agricole (pulvérisateur, bol mélangeur …). Pour 2 agriculteurs, la démarche est en cours pour la construction d'une aire de remplissage.** *** Au max 41 corps de ferme concernés par ARR (1 en zone forte sensibilité, 17 en zone à sensibilité moyenne)** *** Au max 41 sièges concernés par cuve double paroi**

ACTIONS

DESCRIPTIF		Maître d'ouvrage	Partenaires Techniques	Indicateur de suivi de l'action	Objectif de réalisation	Commentaire	Temps d'animation agricole (jours/an)	Détail du coût indicatif avant subvention	Coût annuel (€HT) avant subvention	Financements potentiels
Diagnostics de site d'exploitation	Aider les agriculteurs à concevoir l'aménagement de leurs sites d'exploitation, en réalisant des études de faisabilité pour des aires collectives ou individuelles	3 CM	CA01, Terre d'Alliances, Ets Bernard	Nb de diagnostics cour de ferme	10 diagnostics cour de ferme	Prioriser les corps de ferme dans les zones de forte et moyenne sensibilité	2	700€ HT/diagnostic	7 000,00 €	AERMC : 80%
Accompagner l'aménagement des sites d'exploitation	Construction d'aires de remplissage-lavage (ARR) avec système de traitement des effluents après établissement d'un pré-projet et accompagner les agriculteurs dans leurs demandes de subvention	Agriculteurs	CA01, Terre d'Alliances, Ets Bernard	Nb d'aires remplissage-rinçage (ARR)	10 Aires de Remplissage Rinçage	Prioriser les corps de ferme dans les zones de forte sensibilité	2	Coût ARR : selon capacité de traitement	à la charge de l'agriculteur	Financement PVE et reste à la charge de l'exploitant

AAC de Balan : actions agricoles

Thématique : NITRATES	Fiche n°A8
Objectif	**Suivre l'évolution des nitrates dans le sol :** *** sensibilisation des agriculteurs,** *** suivi des risques de transferts des nitrates vers la nappe**
Constat	*** 80% des agriculteurs ne font pas de RSH (Reliquat Sortie Hiver)** *** 75% des agriculteurs ne font pas de pesée de colza**

ACTIONS

DESCRIPTIF		Maître d'ouvrage	Partenaires Techniques	Indicateur de suivi de l'action	Objectif de réalisation	Commentaire	Temps d'animation agricole (jours/an)	Détail du coût indicatif avant subvention	Coût annuel (€HT) avant subvention	Financements potentiels
Mise en place d'un réseau de reliquats azotés entrée et sortie d'hiver	Créer un réseau de suivi et de référence sur des parcelles représentatives, diffuser un document de communication avec les résultats et s'appuyer sur la station de Recherche de Satolas	3 CM	CA01, Terre d'Alliances, Ets Bernard	Nb de parcelles suivies avec des reliquats	Réseau de mesures en entrée et sortie hiver sur 20 parcelles soit 40 analyses par an	Sols représentatifs de l'AAC. Mesures chez les agriculteurs en conseil individuel (lien avec pratiques).	10	Prestation prélèvement, transmission des analyses, conseil à 160€HT /parcelle	6 400,00 €	AERMC : jusqu'à 80%

AAC de Balan : actions agricoles

Thématique : NITRATES ET PESTICIDES	Fiche n°A9 / A10 / A11

Objectif	**Animation agricole :** *** animation des commissions agricoles,** *** animation d'un groupe d'agriculteurs,** *** suivi des pratiques et calcul des indicateurs agricoles**
Constat	**Les OPA majoritairement présentes sur l'AAC sont la coopérative Terre d'Alliances et le négoce Ets Bernard. La Chambre d'Agriculture intervient aussi pour des actions transversales.** **Les agriculteurs ayant participé à l'élaboration du plan d'action souhaitent participer au projet de territoire.** **Afin de suivre l'avancement du plan d'action, il est nécessaire de connaître l'évolution des pratiques, de l'occupation des sols et de les transmettre à l'animateur général.** **L'animation agricole est mutualisée entre les AAC de Thil et de Balan.**

ACTIONS

DESCRIPTIF		Maître d'ouvrage	Partenaires Techniques	Indicateur de suivi de l'action	Objectif de réalisation	Commentaire	Temps d'animation agricole (jours/an)	Détail du coût indicatif avant subvention	Coût annuel (€HT) avant subvention	Financements potentiels
Mettre en place et animer un groupe technique avec les partenaires techniques (OPA)	* Echanges et retours d'expérience, harmonisation des discours auprès des agriculteurs. * Coordonner les prestations de conseil individuel entre les différents partenaires techniques (CA, coopérative, négoce)	3 CM et SIE Thil Nievroz	CA01, Terre d'Alliances, Ets Bernard	* Nb de commissions agricoles * Nb de messages techniques communs OPA	* 2 commissions agricoles /an * 3 messages techniques communs /an		10		coût animation agricole	AERMC : 80%
Mettre en place et animer un groupe de travail avec les agriculteurs	Avec les agriculteurs qui souhaitent porter le plan d'actions et participer au projet de territoire, échanger sur des points techniques (Amorcer une réflexion sur le développement des OAD)	3 CM et SIE Thil Nievroz	CA01, Terre d'Alliances, Ets Bernard	* Nb de réunions de travail	2 réunions / an		5		coût animation agricole	AERMC : 80%
Renseigner les indicateurs de suivi des pratiques agricoles	Renseigner les indicateurs de suivi des pratiques agricoles	3 CM et SIE Thil Nievroz	CA01, Terre d'Alliances, Ets Bernard	Synthèse suivi indicateurs			10		coût animation agricole	AERMC : 80%

AAC de Balan : actions agricoles

Thématique : NITRATES ET PESTICIDES	Fiche n°A12

Objectif	**Accompagner vers des systèmes de culture innovants**
Constat	**2 fermes du réseau Dephy, 40% agriculteurs intéressés par techniques alternatives**

ACTIONS

DESCRIPTIF		Maître d'ouvrage	Partenaires Techniques	Indicateur de suivi de l'action	Objectif de réalisation	Commentaire	Temps d'animation agricole (jours/an)	Détail du coût indicatif avant subvention	Coût annuel (€HT) avant subvention	Financements potentiels
Visites de fermes à pratiques innovantes	DEPHY (invitation particulière) ou autres à l'extérieur de l'AAC	3 CM et SIE Thil Nievroz	CA01, Terre d'Alliances, Ets Bernard	* Nb de journées techniques ou portes ouverts * Nb de participants	1 journée/an		6		coût animation agricole	AERMC : 80% hors DEPHY

AAC de Balan : actions agricoles

Thématique : NITRATES ET PESTICIDES	Fiche n°A13

Objectif	**Soutenir le développement de l'agriculture biologique**
Constat	*** 2 exploitations en agriculture biologique dans la commune de Saint-Eloi. A Saint-Maurice-de-Gourdans, un en conversion.** *** 1 agriculteur intéressé par une conversion.** *** une ferme de démonstration bio, le GAEC du Trolliet est située à Sainte-Julie à 5 km de l'AAC de Balan. + suivi ferme bio à Charnoz-sur-Ain par le Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels**

ACTIONS

DESCRIPTIF		Maître d'ouvrage	Partenaires Techniques	Indicateur de suivi de l'action	Objectif de réalisation	Commentaire	Temps d'animation agricole (jours/an)	Détail du coût indicatif avant subvention	Coût annuel (€HT) avant subvention	Financements potentiels
Pré-diagnostics puis diagnostics de conversion à l'agriculture biologique	Identifier les agriculteurs intéressés et proposer des diagnostics	3 CM et SIE Thil Nievroz	CA01, ADABIO	Nb de diagnostics de pré-conversion et nb de diagnostics conversion Nb d'agriculteurs en bio ou en conversion SAU bio ou en conversion	5 pré-diagnostics et 3 diagnostics		5	Pré-diagnostic : 1 jour Etude-économique de conversion : 5 jours avec un coût de journée de 700 €HT	déjà financé par l'Agence de l'Eau et/ou le Conseil Régional	

AAC de Balan : actions agricoles

Thématique : NITRATES ET PESTICIDES	Fiche n°A14 / A15

Objectif	**Améliorer les connaissances pour mieux conseiller les agriculteurs**
Constat	*** 40% des agriculteurs ne font aucun désherbage mécanique** *** Binage sur Tournesol ou Maïs : 4 agriculteurs sur 225 ha** *** 13 agriculteurs effectuent un passage d'herbicide à l'automne, sur colza, blé tendre et orge d'hiver, sur 442 ha, soit 7% de la SAU (19% SAU en céréales d'hiver)**

ACTIONS

DESCRIPTIF		Maître d'ouvrage	Partenaires Techniques	Indicateur de suivi de l'action	Objectif de réalisation	Commentaire	Temps d'animation agricole (jours/an)	Détail du coût indicatif avant subvention	Coût annuel (€HT) avant subvention	Financements potentiels
Expérimentation de techniques alternatives	(semis sous couvert, couvert permanent, limitation des désherbages d'automne, etc.)	3 CM et SIE Thil Nievroz	CA01, Terre d'Alliances, Ets Bernard	Nombre de parcelles d'essai mises en place et nombre d'agriculteurs sensibilisés			à définir selon protocole			AERMC : 50%
Suivi du comportement des effluents organiques dans le sol (analyses, dates épandage, comportement dans le sol) : minéralisation, réorganisation…		3 CM et SIE Thil Nievroz	CA01, Terre d'Alliances, Ets Bernard	Nombre de parcelles d'essai mises en place et nombre d'agriculteurs sensibilisés			à définir selon protocole			AERMC : 50%

AAC de Balan

Thématique : ANIMATION	Fiche n°Animation

Objectif	**Animation générale du plan d'actions**
Constat	**Pour mettre en œuvre, piloter et suivre l'avancement du plan d'actions, un animateur général est indispensable. Le temps à passer est mutualisé entre les AAC de Thil et de Balan.**

ACTIONS

DESCRIPTIF		Maître d'ouvrage	Indicateur de suivi de l'action	Objectif de réalisation par an sur les 2 AAC	Commentaire	Temps d'animation agricole (jours/an)	Coût annuel (€HT) avant subvention	Financements potentiels
Animation des comités techniques et comités de pilotage	Mettre en place le comité et animer les réunions	3 CM et SIE Thil Nievroz	Nb de comités techniques et de pilotage	2 COTECH et 1 COPIL		8		AERMC : 80%
Animation de la commission non agricole et participation aux commissions agricoles	* Mettre en place la commission non agricole et animer les réunions * Participer aux commissions agricoles	3 CM et SIE Thil Nievroz	Nb de commissions non agricoles	1 commission non agricole		4		AERMC : 80%
Coordination et suivi de l'avancement du projet et gestion du budget	* Coordination : référent des acteurs locaux * Renseigner le tableau de bord avec les indicateurs de suivi dont suivi cartographique * Contacts acteurs locaux * Synthèse sur l'état des lieux et sur les actions agricoles et non agricoles	3 CM et SIE Thil Nievroz	Suivi du tableau de bord Rédaction d'un rapport annuel			20		AERMC : 80%
Animation non agricole	* Sensibilisation des communes sur l'assainissement en partenariat avec le SATAA (CG01) * Coordination de la démarche d'information aux collectivités, particuliers et entreprises sur la réduction des traitements phytosanitaires en partenariat avec la Frapna/Cropp et la CCI * Accompagnement des collectivités et entreprises pour leurs dossiers de demandes de subvention	3 CM et SIE Thil Nievroz				33	détail animation dans le tableau des actions non agricoles	AERMC : 80%
Participation aux actions agricoles	Présence aux journées techniques	3 CM et SIE Thil Nievroz				5		AERMC : 80%
Communication	Diffuser un bulletin d'information aux acteurs locaux et partenaires : informations qualité de l'eau, suivi du plan d'actions et informations techniques, bonnes pratiques	3 CM et SIE Thil Nievroz	Nb de bulletins diffusés par an	3 bulletins / an		5	Coût de diffusion = 1000€HT/an avec 3 diffusions par an, soit 5000 €HT sur 5 ans	AERMC : 50%
Renforcement du suivi de la qualité de l'eau	Réaliser le bilan du suivi analyse d'eau en lien avec la pluviométrie	3 CM et SIE Thil Nievroz	1- Résultats d'analyses 2- Fréquence d'analyses dont la teneur en nitrates est supérieure à 35 mg/l 3- Suivi des molécules rencontrées et % analyses non conformes			3	Coût analyse : 350€/analyse (nitrates + pesticides) * 5 mois la 1ère année puis 4 analyses / an les 4 années suivantes soit 7 350 €HT sur 5 ans pour chaque AAC	AERMC : 80%